

T2137 - 739 - 10,00 F



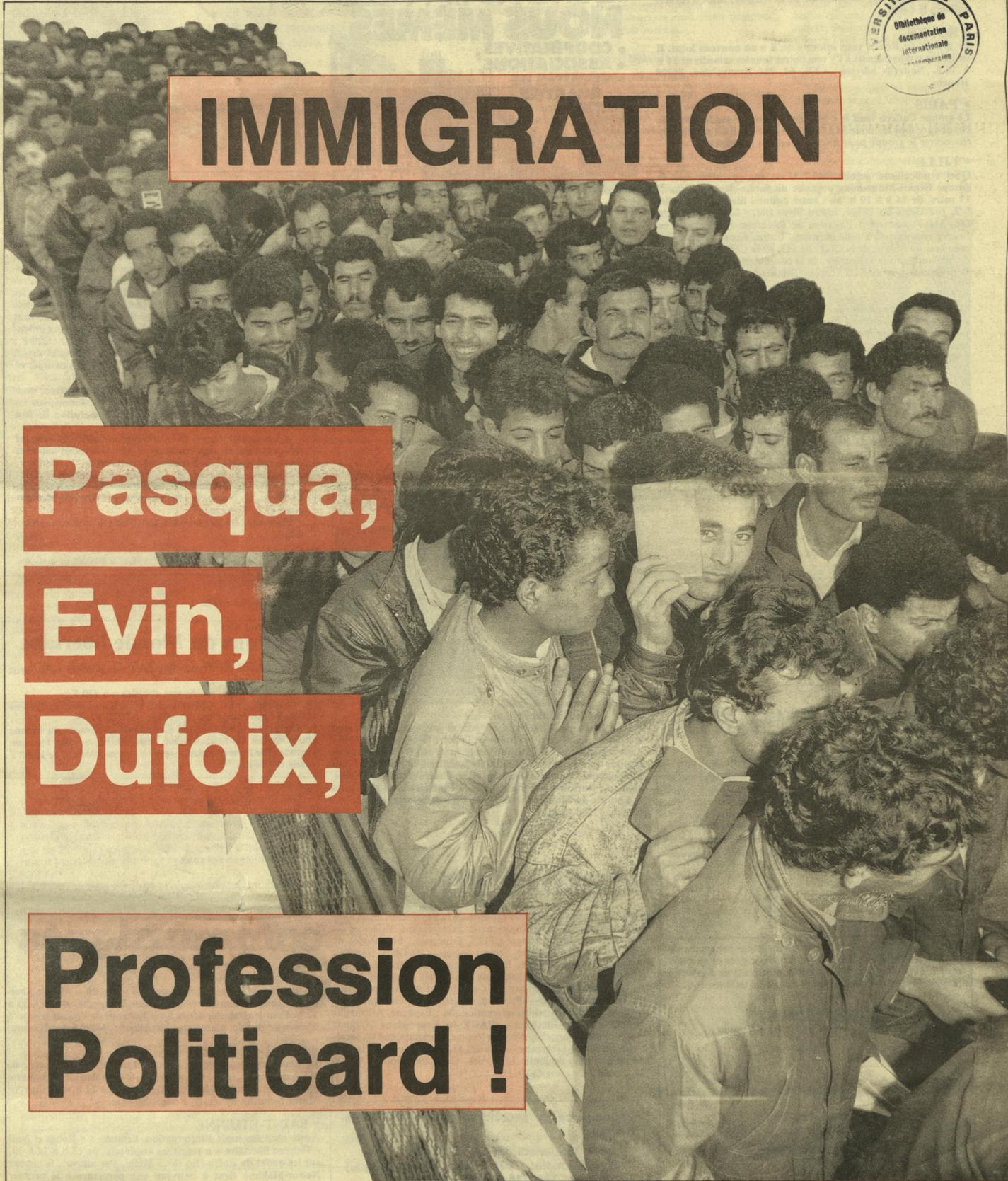
hebdo

le monde Libertaire

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'I.F.A.

N°739 JEUDI 16 FÉVRIER 1989 10,00 F



IMMIGRATION

Pasqua,

Evin,

Dufoix,

**Profession
Politocard !**

F°P. 2520

communiqués éditions

• TOULON

Le groupe Région toulonnaise et le Centre d'études et de culture libertaire tiendront un stand les 24, 25 et 26 février au 4^e Festival du livre de La Garde, salle Gérard-Philippe, à La Garde (entrée libre).

• ROUEN

Le groupe de Rouen de la Fédération anarchiste organise une réunion-débat le samedi 25 février, à 14 h 30, salle de la Halle-aux-Toiles à Rouen, sur le thème de la religion, Marc Prévotel animera le débat.

• ROUEN

Le groupe de Rouen vous informe qu'il a un nouveau local. Il invite ses sympathisants à l'y rencontrer tous les samedis de 14 h à 16 h. Nouvelle adresse : CES, 64, rue Beauvoisine, 76000 Rouen.

• PARIS

Le groupe Cafiero vend le « Monde libertaire » sur le parvis de Beaubourg tous les samedis à partir de 12 h 30. Il est possible de rencontrer le groupe pour discuter avec ses membres.

• LILLE

Quel syndicalisme aujourd'hui ? C'est sur ce thème que le groupe Benoît-Broutchoux organise un forum-débat le samedi 11 mars, de 14 h à 19 h, au Centre culturel libertaire de Lille, 1/2, rue Denis du Péage, métro Fives (tél. : 20.47.62.65). Un film vidéo consacré à l'histoire de l'anarcho-syndicalisme en France sera projeté à cette occasion. Enfin, seront présents des membres du SSUD, de la CGT, de FO, de la CFDT, de la CNT, de la Coordination infirmière, de la coordination des personnels de l'éducation et du SLT (Usinor-Dunkerque).

• LILLE

Des réparations non prévues et indispensables devant être entreprises au Centre culturel libertaire de Lille le plus rapidement possible, le groupe Benoît-Broutchoux vous demande de le soutenir financièrement en écrivant au 1/2, rue, Denis du Péage, 59800 Lille (chèques à l'ordre du CCL).

• LILLE

« La voix sans maître », émission du groupe Benoît-Broutchoux, vous propose de faire le point sur la situation sociale tous les vendredis, de 19 h 30 à 21 h, sur Campus (91.4 MHz), avec notamment des infos sur les mouvements qui secouent actuellement l'Éducation nationale.

• LYON

Le groupe de Lyon tient une permanence tous les 1^{er} et 3^e lundi de chaque mois, de 19 h 30 à 20 h 30, au CEP, 44, rue Saint-Georges, 69005 Lyon.

Rédaction-Administration : 145, rue Amélot, Paris 11^e
 Directeur de publication : Maurice Joyeux
 Commission paritaire n°55 635
 Imprimerie : Roto de Paris, 3, rue de l'Atlas, Paris 19^e
 Dépôt légal 44 149 — 1^{er} trimestre 1977
 Routage 205 — Publi Routage
 Diffusion SAEM Transport Presse

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE
 Rédaction-Administration
 145, rue Amélot, 75011 Paris, tél. : (16) 1.48.05.34.08.

TARIF	France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé (France)	Etranger
1 mois, 5 n°	35 F	70 F	60 F
3 mois, 13 n°	95 F	170 F	140 F
6 mois, 25 n°	170 F	310 F	250 F
1 an, 45 n°	290 F	530 F	400 F

Abonnement de soutien : 350 F. Abonnement étranger sous pli fermé : tarif sur demande. Pour les détenus et les chômeurs, 50% de réduction sur les abonnements de 3 mois et plus en France métropolitaine (sous bande uniquement).

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner au 145, rue Amélot, 75011 Paris (France).

Nom..... Prénom.....
 Adresse.....
 Code postal..... Ville.....
 A partir du n°.....(inclus) Pays.....

Abonnement de soutien

Chèque postal Chèque bancaire Autre

Règlement à l'ordre de Publico à joindre au bulletin
 Pour tout changement d'adresse,
 joindre la dernière bande de routage.

• AFFICHE

Les groupes « Les Temps Nouveaux » de Brest et Henry-Poulaillé de Saint-Denis ont édité en commun une affiche : « Gérons la ville nous-mêmes » (format 50 x 70). Elle est disponible à la librairie du Monde libertaire au prix de 0,80 F les dix, 3 F l'unité.

GERONS LA VILLE
NOUS MEMES

• COOPÉRATIVES
 • ASSOCIATIONS,
 • COMITÉS DE
 QUARTIER...

IL FAUT
 AGIR.
 CHAQUE
 JOUR.



• « LES RÉVOLUTIONNAIRES DE 1789 »

Le groupe Flores-Magón vient de sortir une nouvelle brochure intitulée : « Les révolutionnaires de 1789 ». De L'Ange à Varlet, en passant par Babeuf et Maréchal, quelques militants connus ou inconnus qui ont pris la Révolution française au mot : changer radicalement de société.

Les révolutionnaires
de 1789



Partage Noir

• « ITINÉRAIRE »

Après Durruti, Sacco et Vanzetti, Kropotkine, « Itinéraire » a choisi de nous faire découvrir l'Allemagne des années révolutionnaires, au travers de la vie d'un grand militant méconnu en France : Rudolf Rocker. Au sommaire de ce numéro : la vie mouvementée de Rudolf Rocker, son action au sein des mouvements révolutionnaires allemands ; ses exils successifs dans différents pays, dont la France où il séjourna à Paris, et l'Angleterre où il devint l'un des principaux organisateurs du mouvement anarchiste juif à Londres ; un aperçu de l'action libertaire en Allemagne, de ses principaux militants : Landauer, Mühsam et Toller ; la création de l'AIT dans laquelle Rocker investira toute son énergie ; une étude de l'œuvre fondamentale qu'est « Nationalisme et culture » ; une bibliographie complète des livres et brochures écrits par Rocker, ainsi que leurs diverses traductions. « Itinéraire » est en vente à la librairie du Monde libertaire (33 F). « Itinéraire », 1 bis, rue Emilie, 77500 Chelles.

ITINERAIRE
 Une vie, une pensée



sommaire

PAGE 2 : Informations des groupes de la Fédération anarchiste — PAGE 3, Social : Politiciens et immigration, Editorial — PAGE 4, Les luttes : Santé-CFDT, Education, Les impôts ne sont pas dans leur assiette, Secteur social — PAGE 5, Société : Pollution atmosphérique, Brèves écoles, A rebrousse-poil — PAGE 6, Social : Elections aux Chambres d'agriculture — PAGE 7, Social : Elections aux Chambres d'agriculture (suite), Chère mairie de Paris — PAGE 8, Société : Gestion communale — PAGE 9, Informations internationales : Espagne, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne — PAGE 10, Expressions : L'art et la Révolution française, Note de lecture, Communiqué du secrétariat de Radio-Libertaire — PAGE 11, Expressions : Sélection de programmes de Radio-Libertaire, Gala, Emission — PAGE 12, Social : Le congrès de Force ouvrière.

Permanence du secrétariat aux relations intérieures :

le samedi, de 14 h 30 à 18 h,
 145, rue Amélot, 75011 Paris (M^e République)
 Tél. : (16.1) 48.05.34.08

éditions

• « CONTRE VENTS ET MARÉES »

Le journal « Contre vents et marées » de la région Rhône-Alpes, n° 56, de février 1989, est paru. Il est disponible au prix de 3 F à Contre Courant, c/o La Ladrère, Saint-Alban-de-Roche, 38300 Bourgoin-Jallieu.



Souscription

L'événement 89 est bientôt de retour, les libertaires se doivent de le saluer à leur manière ! Des militants de la Fédération anarchiste ont décidé de publier au cours de l'année du bicentenaire deux œuvres : « La Grande Révolution », de P. Kropotkine, et « Les anarchistes et la Révolution française », (ouvrage collectif, inédit, regroupant les contributions de nombreux militants ou historiens des idées libertaires). Pour que ce soit possible, les efforts de tous sont nécessaires. Prix de souscription pour les deux ouvrages, à paraître en mars-avril et en octobre 1989 : 220 F ; pour le Kropotkine seulement : 110 F. Les chèques sont à libeller à l'ordre de Véronique Fau-Vincenti et à envoyer au 145, rue Amélot, 75011 Paris.

« La Grande Révolution », de Pierre Kropotkine, avec des lettres inédites de l'auteur à James Guillaume, sur les commentaires suscités en France par la parution de son livre.

« Les anarchistes et 89 », ouvrage collectif comprenant des contributions de chercheurs, d'historiens et de militants dont celles de : H. Becker, M. Benasayag, R. Berthier, A. Bertolo, Y. Blavier, E. Colombo, P. Chailan, V. Fau-Vincenti, G. Filloux, E. Gaillard, G. Manfredonia, F. Mintz, G. Navet, W. Pelletier, M. Prévotel, J.-M. Raynaud et L. Thouvenot.

Pour que cela soit possible, les efforts de tous sont nécessaires.

Gr. « Pensée et action »

Editions du Monde libertaire

Les éditions du Monde libertaire viennent de sortir deux nouveaux titres :

• Camillo Berneri, « Oeuvres choisies » à 120 F ;
 • Maurice Joyeux, « Sous les plis du drapeau noir », (le tome II de « Souvenirs d'un anarchiste ») à 120 F.

On peut se procurer ces ouvrages à la librairie du Monde libertaire au 145, rue Amélot, 75011 Paris, ou bien les commander par correspondance (prévoir un supplément de 10,90 F dans ce cas-là).

communiqués

• SAINT-NAZAIRE

Le groupe de Saint-Nazaire assure la vente du « Monde libertaire » tous les dimanches matins sur le marché, de 10 h 30 à 12 h. Pour le contacter écrire à : « Les amis de Pelloutier », c/o Maison du peuple, place Salvador-Allende, 44600 Saint-Nazaire.

• SAINT-NAZAIRE

Le stand (affiches, livres, « Monde libertaire », badges, etc.) de la FA de Saint-Nazaire sera présent lors de la fête locale de Lutte ouvrière, le samedi 25 février 1989, de 16 h à 24 h, salle du P^{it} Maroc (quartier du Port), à Saint-Nazaire.

• SAINT-ÉTIENNE

Après plusieurs mois d'interruption, l'émission « Rouge et Noir - Tribune libertaire » a repris les vendredis, de 13 h à 14 h 30, sur les ondes de Radio-Dio (89.5 MHz). Par ailleurs, le groupe Nestor-Makhno tient à nouveau une permanence le premier jeudi de chaque mois salle 15 bis CNT-AIT-LP, Bourse du travail, cours Victor-Hugo, 42000 Saint-Etienne.

IMMIGRATION

Profession : politicard !

On nous parle d'une semaine d'action pour l'abrogation des lois Pandraud-Pasqua du 9 septembre 1986, François Mitterrand en présentant « ses vœux » aux médias nous dit qu'il fera tout pour qu'elles disparaissent... Des déclarations il y en a tous les jours, mais certaines, comme celles de Claude Evin, attirent notre attention, lorsqu'il définit les « orientations gouvernementales en matière d'immigration ». Y a-t-il là encore divergence entre Evin fin novembre 1988 et Mitterrand début janvier 1989 ? Et que se passe-t-il aujourd'hui pour les centaines d'immigrés ayant cru, après cette déclaration du président, qu'ils pouvaient aller régulariser leur situation dans les préfectures ?

Rocard, pour son gouvernement « socialiste », a choisi Claude Evin comme ministre de la Solidarité (!), de la Santé et de la Protection sociale. Ne parlons pas de « solidarité », qui n'existe pas pour les socialistes en matière d'immigration. En ce qui concerne la « protection sociale », il s'agit de « protéger » la société française en interdisant le pays et en fermant les frontières. Claude Evin, comme tout le gouvernement, ne fait que prolonger ces « orientations en matière d'immigration », qui datent de 1974. Une fois de plus, le gouvernement Rocard prend à son compte une politique droite. (Avions-nous encore espoir ? Certes non !) En 1974, il s'agissait d'arrêter l'immigration de main-d'œuvre.

Cette politique, continuée par Claude Evin, avait trois axes : « l'insertion des immigrés résidant régulièrement sur notre territoire » (Baby Doc, par exemple !); « la maîtrise des flux migratoires » (la création des centres de rétention, les charters pour le Mali, par exemple !); et « l'aide à la réinsertion dans le pays d'origine » (celui de l'ayatollah Khomeiny, par exemple !).

Ceci dit, Claude Evin ne veut pas, semble-t-il, reprendre la tentative de code de la nationalité, mais il se félicite et porte un grand intérêt à la Commission des Sages à propos de ce code qui, pour lui, a « grandement contribué à l'élaboration du consensus actuel autour de l'immi-

L'article que nous vous proposons est du groupe « Humeurs Noires » de la Fédération anarchiste. Il présente une position en faveur du droit de vote pour les immigrés, position qui sans être celle de l'organisation dans son ensemble peut faire l'objet d'un débat. Nous rappelons à cet égard l'esprit de la motion du congrès de Rouen de la Fédération anarchiste dans laquelle nous revendiquions l'égalité des droits pour tous.

La rédaction

gration » (anarchistes, nous ne sommes heureusement pas dans ce consensus...). Cette intégration, nous la refusons, puisqu'elle n'est que soumission et aliénation que nous dénonçons et combattons fermement.

Politicien, Evin, veut que ses propositions survivent aux alternances pour que « les communautés immigrées en France s'y sentent en sécurité et ainsi qu'elles s'intègrent mieux ». En fait, les choses sont claires. Toute personne qui, par ses discours ou ses actes, montrerait qu'elle souhaite garder ses habitudes sociales, etc., avant d'être régularisée, se verrait refuser le droit de rester en France, puisqu'elle ne prouverait pas sa volonté déterminée de « s'insérer » ou, pour Claude Evin, de « s'intégrer » dans la société française.

Les socialistes ne veulent plus, en fait, parler d'insertion, qui laissait encore une marge infime de liberté, mais d'intégration où la personnalité de l'individu est fondamentalement « désintégrée » et disparaît. Evin et les autres veulent en finir avec le problème épineux qu'est, pour eux, l'immigration. Pour en finir, il faut faire disparaître tout ce qui, de loin ou de près, est différent : cultures différentes, revendications propres...

Intégration ou désintégration des immigrés

Cette intégration passe par une réponse à « cinq questions essentielles », pour Claude Evin : le statut juridique ; la formation et

l'emploi ; le logement ; l'insertion sociale et culturelle ; et la participation à la vie sociale.

Au niveau de la loi, reste en vigueur celle du 1^{er} juillet 1984 qui instaure le titre unique de séjour et de travail. Toujours rien pour les jeunes mineurs arrivés en France en

tions xénophobes de certaines associations douteuses qui prônent la reprise de centre-villes qui ne sont plus « français ». Ce sera aux ministres du Budget et de l'Équipement de décider, en fin de compte, pour que nombre de personnes puissent enfin quitter les foyers de travailleurs, et ainsi éviter quelques attentats racistes.

Soumission permanente

Un autre point, que soulève Claude Evin, est « l'insertion sociale et culturelle », qui passe nécessairement par « une adaptation à la société d'accueil », et de continuer : « l'action sociale de droit commun et l'école sont là pour permettre l'intégration dans le tissu national. » On aperçoit là très

tions issues de l'immigration si celles-ci ne correspondent pas à la politique gouvernementale. Claude Evin demande d'abord qu'« un bilan soit effectué de l'action menée par ces associations » et de poursuivre : « Au-delà de cette demande, mon souhait est que dans le secteur socio-culturel, comme dans les autres, les actions menées le soient bien en liaison avec les dispositifs de droit commun. Il faut favoriser l'intégration et ne pas marginaliser, même avec de bonnes intentions. »

Tous ces projets et propositions dépendent et sont liés pour les gouvernants à « la maîtrise des flux migratoires » qui, depuis 1974, est « le second volet de la politique menée par le gouvernement dans le domaine de l'immigration ». Cette maîtrise est « fondée sur le contrôle du marché de l'emploi... cela signifie



dehors des procédures prévues pour le regroupement familial, pas d'amélioration pour certains conjoints de Français et pour certains parents étrangers d'enfants français. Pour Claude Evin, « dans l'immédiat, des mesures ont été prises pour un traitement bienveillant des situations particulières des plus justifiables d'une régularisation ». Quelles sont ces mesures ? Depuis janvier 1988, nombre de clandestins, et « autres immigrés », suite aux déclarations de Mitterrand sur la « bienveillance » des préfectures, se sont rendus dans divers bureaux de mairies ou de préfectures pour régulariser leur situation... Il n'en était, bien sûr, pas question... Clémence des services concernés, les clandestins n'ont pas été reconduits à la frontière, mais le fichage systématique permettra sans doute une rafle d'envergure.

Pour ce qui est de l'emploi et de la formation, Claude Evin ne fait que constater sans rien proposer et se retourne vers le FAS (Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles). Pas de propositions, mais une remarque pertinente : « la situation de l'emploi est appelée à rester difficile, pour les jeunes issus de l'immigration ». Cela ressemble fort à un engagement à ne rien faire. En effet, il nous exprime son « souhait de voir reprises les actions d'insertion par l'économique » mais termine en mettant en avant le RMI. Claude Evin n'aurait-il pas lu ce projet, analysé la mise en place de celui-ci, et constaté que le RMI ne concerne pas les jeunes et qu'on ne peut parler d'insertion économique » avec 2 000 F par mois.

Le troisième point soulevé est celui du logement, problème que privilégie Claude Evin en proposant une commission ministérielle... Mais rien sur les ghettos, rien sur les DSQ (développement social des quartiers), rien face aux proposi-

tionnement quel rôle Claude Evin veut faire jouer aux animateurs, aux éducateurs et aux enseignants : tout mettre en œuvre pour que, par l'intermédiaire des enfants, véritables otages, les parents immigrés relient leur culture... Cette intégration vise à opposer enfants et parents immigrés. D'un côté, les enfants obligés de subir à l'école une culture occidentale et, de l'autre, les parents qui ne désirent pas systématiquement changer d'habitudes, de culture... Nous n'avons pas à décider pour eux, et à leur imposer une culture plutôt qu'une autre. En quoi la culture occidentale pourrait-elle primer sur une autre ?

Enfin, « la participation à la vie sociale et publique » est une idée force de la politique du gouvernement socialiste. Claude Evin reprend les propos de François Mitterrand en regrettant que la France « ne soit pas encore prête à accepter que les étrangers (...) puissent voter aux élections locales ». Qu'est-ce que ce vote ? Une aumône ! Le droit de vote doit être acquis pour toutes les élections, et ce vote doit être équivalent pour tous. Or, aujourd'hui, les « conseillers municipaux » d'origine étrangère n'ont qu'un rôle consultatif. Aucun droit ne leur est accordé, aucune décision n'est prise dans les municipalités avec le vote des représentants immigrés. Or, nombre d'associations et d'organisations se lancent dans cette campagne qui restreint d'elle-même la liberté des immigrés. Il faut demander le droit de vote pour les immigrés avec les mêmes « garanties » que les autres. Car c'est quand ils auront le droit de vote dans son entier qu'ils pourront devenir réellement abstentionnistes !

Ce projet, s'il paraît encore pour certains intéressant, est liberticide, car Evin et le gouvernement veulent s'attaquer maintenant aux associa-

que, sauf de rares exceptions justifiées, l'immigration de main-d'œuvre demeure suspendue. »

En fait, pas de changement entre droite et gauche, « la maîtrise des flux migratoires passe par le contrôle aux frontières et la lutte contre l'emploi clandestin » et « implique aussi, nécessairement, la reconduite à la frontière ou l'expulsion des étrangers en situation irrégulière ». Claude Evin reste dans la lignée dure de Dufoix (création des centres de rétention) et autres Pasqua (lois du 9 septembre 1986). Il reprend à son compte et explique la loi Pasqua qui, pour lui, répondait au manque de résultat de la politique liée à la maîtrise des flux migratoires. Comme Pasqua, il remet en cause le régime de libre circulation avec certains Etats africains, l'obligation constitutionnelle d'assurer aux étrangers résidant régulièrement en France le droit au regroupement familial, un régime libéral d'admission des étudiants étrangers.

Certes, Evin relève « des excès, des décisions arbitraires ou contraires à certains principes humanitaires caractérisant la patrie des Droits de l'Homme. » (sic !).

Ce que nous préparent Evin et le gouvernement en 1989, c'est une loi qui reprendra celle de Pasqua du 9 septembre 1986 qui sera « vraisemblablement amendée », comme le dit Evin. « Toutefois, ce travail de toilette (sic !), s'il est entrepris, devra l'être avec le souci de maintenir des dispositifs efficaces de maîtrise des flux migratoires. »

BERNARD

(Gr. « Humeurs Noires »)

(1) Toutes les citations sont extraites de l'intervention de Claude Evin devant le conseil d'administration du FAS le 22 novembre 1988.

Editorial

LORS de la première grève des gardiens de prison, un commentateur de France-Inter, la très soumise « voix de son maître », parlait de mouvement à caractère anarchosindicaliste. Dès qu'un mouvement revendicatif large, dur et difficile à contrôler émerge, les phantasmes de certains journalistes aussi bavards que peu cultivés émergent, eux aussi, de la morosité monocorde de leurs commentaires anémiques. Désordres, charges de police, piquets de grève, autant d'images chocs qui pourraient troubler les esprits... Même les gardiens de prison s'y mettent !

La CGT a bien compris la leçon des récents conflits. Pour toute nouvelle lutte, elle applique la surenchère avec soin et systématiquement, sans état d'âme. Jamais plus le « fer de lance de la classe ouvrière » ne sera hué dans les assemblées générales ! Il faut coller à la base. La concurrence que se livrent la CGT-FO et la CGT revêt un caractère tacticien déplorable. A ce jeu, on oublie l'essentiel : derrière les barreaux, il y a les détenus.

Ne lire ce conflit qu'en termes syndicalistes, à la manière de l'« Huma », du PS ou du RPR est inacceptable pour les anarchistes. Cette grève des matons se traduit par le blocage des visites, des sorties. Pour les 50 000 emprisonnés, il s'agit d'une aggravation des conditions de « vie » catastrophique.

Au-delà du cocasse de la situation, où les matons sont matés par leurs cousins CRS, et traités de voyous par la lettre d'un détenu publiée à la une du « Monde », il y a le caractère corporatiste, voire méprisant envers les prisonniers de ce mouvement.

Aussi, nous ne soutiendrons pas toute grève, d'où qu'elle émane et à n'importe quel prix. Les libertaires n'enterreront pas un peu plus les détenus. La conscience de classe passe par une authentique solidarité humaine, qui déborde le corporatisme. Maton, sous l'uniforme, tu restes un être humain ! N'ajoutes pas des barreaux à ceux que la société a choisis de murer, comme réponse à ses propres échecs.

Une coordination nationale dans l'Education ?

Une assemblée générale a réuni une centaine d'enseignants le mercredi 1^{er} février à la Bourse du travail de Paris, suite à la manifestation organisée par le SNI-PEGC et le SGEN-CFDT. Cette réunion a permis de constater l'existence de nombreuses coordinations : Nord/Pas-de-Calais, Jura, Gironde, Côtes-du-Nord, Morbihan, Ile-et-Vilaine, Montpellier, Nice, Rennes, Paris et région parisienne...

Aujourd'hui, ces coordinations ont besoin d'être renforcées. Quant aux régions où elles n'existent pas encore, un appel est lancé à toutes les bonnes volontés ! Des numéros de téléphone ont d'ores et déjà été échangés, un mouvement national est en cours de structuration. Tous les personnels de l'Education nationale sont concernés. De la maternelle à l'université, syndiqués et non-syndiqués, enseignants et non-enseignants... c'est tous ensemble qu'il faut agir ! Agir à la fois pour la revalorisation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, la rénovation du système éducatif.

Un mouvement unitaire et intercatégoriel est né. Il est aujourd'hui le seul à pouvoir contraindre la division syndicale et fédérer l'ensemble des actions menées ici et là. Une réunion nationale est prévue début mars. Pour toute information, téléphoner au (16.1) 43.49.66.12 (répondeur).

Eric DUSSART

Contre le plan « Joscard »

Une manifestation a rassemblé plusieurs centaines d'enseignants mercredi 8 février à Lille, à l'appel de la coordination des personnels de l'Education. Cette manifestation s'inscrivait dans une logique unitaire. C'est dans cet esprit qu'un appel avait été lancé à la convergence de toutes les actions syndicales. Si les directions régionales du SNI-PEGC, du SGEN-CFDT, de FO et de la CGT avaient préféré faire la sourde oreille, la branche valenciennoise du SGEN s'était jointe à cette initiative en s'appuyant, notamment, sur la revendication de moyens financiers permettant une rénovation du système éducatif...

Cette première manifestation régionale a connu un certain succès, compte tenu des difficultés à mobiliser à la fois la profession, les parents et les élèves. Des contacts ont été pris avec la coordination des instituteurs de Tourcoing (300 personnes), avec celle de Villeneuve-d'Ascq (80 personnes) ainsi qu'avec la coordination des ATOS de l'université de Lille.

A l'issue de la manifestation, une assemblée générale s'est tenue. La poursuite de l'action a été votée. Appel est lancé à une seconde manifestation régionale le 25 février à Lille (1) (rassemblement face à la maison des enseignants, boulevard Jean-Bathiste Lebas, à 15 h).

Gr. « Humeurs Noires » et Benoît-Brouthoux (Lille)

(1) La seconde table ronde réunissant Jospin et les organisations syndicales débute le 28 février. Il faut faire monter la pression. Ça urge !

CRC-SANTÉ CFDT

« Tout le pouvoir » ?

AINSI que nous l'avons annoncé la semaine dernière (voir *Monde libertaire* n° 738), nous abordons la dernière partie du congrès du CRC-Santé CFDT du 28 janvier 1989 : celle qui concerne le financement.

La résolution proposée aux débats fait l'état des lieux, c'est-à-dire qu'elle constate les difficultés financières des années précédentes ; celles-ci sont dues à la suppression du reversement fédéral depuis 1985, à la suppression des remboursements de formation ANFH et CGOS (récupérés par la fédération, encore elle !) et à la suppression du financement de deux sessions de formation par l'URSIF, depuis son dernier congrès et le changement d'équipe. Cela amène à constater un épuisement des réserves et le fait que les syndicats financent finalement deux fois leur région professionnelle : une première fois par le timbre confédéral, une seconde fois en prenant en charge, selon leurs moyens et sur leurs fonds propres, les frais de fonctionnement du CRC.

Il est à noter qu'à la CFDT, les adhérents cotisent pour 0,80% de leur salaire net mensuel ; sur cette cotisation, en 1988, 34,14 F allaient au SCPVC (Service centralisé de prélèvement et de ventilation des cotisations) ; ce service ventile ensuite les recettes entre confédération (qui re-ventile aux URI et aux UD) et aux fédérations (qui reversement — ou pas — aux régions de leur champ d'activité).

Il est essentiel de comprendre ce système — qui n'existe ni à la CGT ni à FO — pour comprendre l'enjeu de ce qui va suivre concernant le financement du CRC.

Une résolution et des amendements

Faisant l'analyse que la situation actuelle de suspension va déboucher à terme sur la perte du sigle CFDT et de la représentativité qui y est attachée (temps et locaux syndicaux), la résolution soumise au vote propose le financement de trois postes de permanents à temps plein, qui

répondront ainsi à cette question certes difficile et angoissante.

Soutenant cette proposition, un exemple de budget-type la chiffre : le total avoisine les 900 000 F par an.

Une première remarque s'impose : aucun bilan financier n'est diffusé, il aurait permis aux congressistes de se faire une idée plus précise des coûts réels des activités du CRC avant sa suspension.

Un amendement propose de financer le CRC par le même pourcentage que versait la fédération avant 1985 au CRC. Il est voté mais correspond il aux recettes souhaitées ? Sera-t-il appliqué ?

Un autre amendement, proposé par la CE régionale, affine la proposition initiale :

- il rappelle que les permanents devront fonctionner de façon articulée avec une équipe, commission exécutive renforcée, traduisant ensemble « la diversité et les sensibilités du secteur, assumant compétence et continuité, prenant en compte capacités et expériences acquises, fémination » ;
- il propose d'étudier régulièrement la viabilité financière du projet, ainsi que les garanties permettant de mieux maîtriser les choix (salaires, contrats, reclassements ultérieurs de chacun et révocabilité, et rotation de tous) ;
- il suggère des étapes.

Amendements et résolution sont adoptés à une très large majorité.

Mais il est permis d'évoquer quelques débats qui ont été plus ou moins occultés :

- Un premier problème concerne les recettes : elles ne sont pas chiffrées ni évoquées, en dehors de l'amendement cité plus haut. Le projet de certains n'était-il pas que les syndicats (ne pouvant payer de timbres 1989 à la CFDT puisqu'ils n'en reçoivent pas) versent au CRC la somme qu'ils versaient avant à la confédération ?
- C'est simple, il suffisait d'y penser... mais n'aurait-il pas été plus clair de le dire ? Et si cela avait été écrit, cela aurait-il été voté ?
- On n'a pas parlé de l'articulation entre les besoins des syndicats pour leur propre fonctionnement et ce

qu'ils attendent concrètement de la région. Le débat d'un plan de travail avec des objectifs précis aurait peut-être permis de répondre à cette question.

- La représentativité est-elle seulement liée au nombre de permanents qu'une organisation est capable de financer ?

- L'éviction récente de Pierre Héritier de la CE confédérale a été fort critiquée au nom du pluralisme : comment se fait-il que cette notion n'apparaisse pas parmi les critères de choix des candidatures ?

Sans nier les problèmes de désorganisation de tous, il nous semble que l'on va un peu vite à remettre en place un appareil, si petit soit-il, sans débattre auparavant des avantages et des inconvénients de ce type de fonctionnement, sans rechercher d'autres solutions.

Il est vrai que, dans notre secteur, l'essentiel des décisions (circulaires budgétaires, négociations salariales, conventions collectives, etc.) dépend d'un niveau national et les informations et leur analyse sont des outils indispensables aux sections syndicales dans les établissements. Des formations seront plus que jamais nécessaires ; la défense juridique de nos droits dans la CFDT ainsi que des camarades qui subissent la répression patronale.

Mais en quoi est-on obligé de reproduire ce qui se faisait à la CFDT et que l'on a tant critiqué ?

Pourquoi, en cette période de reconstruction, ne pas essayer de mettre en place, par exemple, la circulation horizontale de l'information entre les syndicats ? La plupart d'entre eux auront leurs propres moyens de triage en raison de l'éloignement ; chacun pourrait prendre en charge tel ou tel problème selon les capacités de ses militants, ses expériences de luttes, etc.

Certes, une région est rassurante pour les équipes immédiatement mais si l'on veut, après cette période transitoire, développer un syndicalisme interprofessionnel et de trans-formation sociale, il serait plus judicieux de ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier.

E. T. CLAUDE

GRÈVE

La DGI se mobilise !

DANS la foulée des grèves du secteur public de novembre et décembre 1988, et pour contraindre les accords salariaux proposés par Michel Delabarre fin décembre 1988 (soit 2% d'augmentation, ce qui est énorme), signés par toutes les organisations syndicales, sauf la CGT ; les agents de la DGI (Direction générale des impôts), nantis parmi les nantis selon Raymond Barre, étaient 5 000 dans la rue le 2 février dernier.

Cette journée d'action était à l'initiative du SNADGI-CGT et du SNUJ (Syndicat national unifié des impôts, organisation autonome non affiliée à la FGAF). Au niveau national, la CFDT ne voulait pas participer au mouvement, ce qui n'empêchera pas certaines sections d'être présentes ; FO (en régression à la DGI) ne s'est pas manifesté. S'il y avait unité d'action des sigles syndicaux, il n'en était pas de même au plan revendicatif. Dans un but de défense du service public et de justice fiscale, les deux principales organisations (SNUJ et CGT) représentant 65% des agents aux élections professionnelles) revendiquent : pour le SNUJ, l'arrêt des suppressions d'emplois et une

augmentation indiciaire de 50 points ; quant à la CGT, elle revendique une augmentation immédiate de 1 500 F, la réintégration de 5 000 postes supprimés depuis 1984 et une revalorisation des carrières.



Hormis ces revendications, la situation à la DGI n'est pas terrible. Il y a un surchage de travail pour tous avec une énorme pression hiérarchique qui n'empêche pas la paperasse de s'entasser sans être traitée. Les emplois précaires se développent par l'utilisation de vacataires qui n'ont aucune formation (les vacataires sont bien sûr employés pour moins de 3

mois, afin d'éviter à l'administration de cotiser aux ASSEDI). Les primes au mérite se mettent peu à peu en place, et diverses petites magouilles apparaissent pour diviser les agents. Vu les suppressions d'emplois, les mutations vers la province sont complètement bloquées. Tout cela crée un certain dégoût chez les agents et ne facilite pas la lutte contre la fraude fiscale qui se situe au niveau des « décideurs » et des entreprises.

Cette grève nationale, qui était la première depuis 1974, n'a toutefois enregistré qu'un taux de participation de 30%. Taux élevé, lorsque l'on sait qu'il est très difficile de mobiliser dans cette branche, mais taux faible lorsque les négociations seront rouvertes la semaine prochaine. Exceptée une probable surprime de 500 F, il y a peu d'espoir que les revendications aboutissent. Les syndicats doivent prendre garde à ne pas faire le jeu du gouvernement qui ne désire qu'une chose : la négociation branche par branche, afin de casser la grille salariale, voire le statut du fonctionnaire : c'est bientôt 1993...

PHILIPPE (Gr. Louise-Michel)

SOCIAL Rien ne va plus !

DEPUIS le mois de novembre, le secteur social s'organise. Des collectifs se créent en province et sur Paris et sa région. Actuellement, une vingtaine de départements sont déjà concernés. Les personnels du secteur social public et privé ; travailleurs sociaux administratifs et services généraux, ouvriers, para-médicaux, syndiqués ou non, ont décidé d'agir. Leurs revendications ne surprennent personne après les conflits sociaux que nous connaissons depuis décembre 1986. Elles portent :

- sur des revendications salariales : 2 000 F pour tous, pas de salaires inférieurs à 6 000 F et le 13^e mois ;
- sur l'unification des quelques 28 conventions collectives qui régissent actuellement le secteur, sur la base des meilleurs acquis ;
- sur le « plan d'urgence pour le secteur social » : de meilleures conditions de travail, pas de réduction d'effectif, des moyens pour répondre aux besoins des usagers, pas de redéploiement des personnels.

Afin de porter ces revendications au ministre, la journée du 9 février avait été décidée journée d'action sur Paris et sa région, ainsi que pour la région Nord/Pas-de-Calais.

A l'appel du CREM (Collectif régional de mobilisation des personnels du secteur social), plus d'un millier de personnes se sont rassemblées ce jour-là devant le ministère de la Santé et des Affaires sociales, afin de soutenir la délégation qui devait être reçue par le ministre. Là, première surprise, le courrier sollicitant ce rendez-vous n'était pas parvenu au ministre. Enfin c'est ce qu'a déclaré sur le trottoir le chef de cabinet à la délégation, ajoutant d'autre part qu'il n'était de toute façon pas question « de négocier sous la pression de la rue ». La délégation, à la demande des manifestants, a alors proposé une autre date. Deuxième surprise, le chef de cabinet ne trouvait pas l'agenda du ministre ! Il lui a alors été conseillé de prendre quand même date pour le 9 mars.

Ensuite, les manifestants se sont dirigés vers la Bourse du travail, rue Charlot, pour y tenir une assemblée générale. Là, nouvelle surprise, la salle réservée ne l'était plus ! Enfin, après quelques tractations, il a été possible aux 400 personnes qui étaient encore là de prendre place dans la salle. Après avoir fait le bilan de cette journée globalement positif, l'assemblée générale a voté, à l'unanimité, un appel à la grève pour la journée du jeudi 9 mars et à une manifestation de la Gare Montparnasse au ministère de la Santé à 14 h, bien décidée ce jour-là à être reçue par le ministre qui semble oublier un peu trop facilement qu'il a été lui aussi un travailleur social, qui plus est syndiqué à la CFDT ! Pour que cette journée soit un succès et rassemble le plus grand nombre possible de personnels du secteur social, des contacts vont être pris avec les différents collectifs régionaux.

A. LASSOCIAL

Pour joindre le collectif, téléphoner au 69.41.13.74.

Un service régulier et pratique
l'abonnement

L E se l' l' L Le L l'enviro la premi février 19 veillanc rique. Co de collect nant de et publié qué qui situation

Des c excep

Depuis mois de (centre d phérique de l'Euro surtout : nord de manifest sèches taines rég la régio remonter pour tro visité é de l'ann L'anti les couch

A re

• SALS Au Para l'autre. Il fait tomb le dictateu autr... décide... dans l

• IRAN Roland d aux torti Vivent le ventes c

• LECH Jaruzels syndicat pas de p de son

• GROS Le Parti en Bour

• COPA Isabelle des soci royaliste gouvern économ rime ave maladro gauche. bicentri continue boutique

• JUST Où sont Bokassa Carrefour Avez-vo faux pa magouill Connaiss assassi Broglie, cadavre Républi dormir t

• MÉTÉ Un vrai Sécheres pas de une sal partie d décidé formida

LE CHA

ENVIRONNEMENT

La pollution atmosphérique

Le gouvernement français semblerait découvrir que l'air des grandes villes est vicié. Le secrétaire d'Etat chargé de l'environnement a créé, à la fin de la première semaine de ce mois de février 1989, une « cellule » de surveillance de la pollution atmosphérique. Cette « cellule » est chargée de collecter les informations provenant de vingt-trois agglomérations et publie chaque jour un communiqué qui ferait « la synthèse de la situation »...

Des circonstances exceptionnelles ?

Depuis la dernière semaine du mois de janvier, un anticyclone (centre de hautes pressions atmosphériques) est installé sur une partie de l'Europe. Son influence se ferait surtout sentir en France, dans le nord de l'Italie, en Suisse... Ils se manifesterait notamment par une sécheresse exceptionnelle. Dans certaines régions, comme par exemple la région nantaise, il faudrait remonter aux années 1870-1880 pour trouver des statistiques de pluviosité équivalentes à cette période de l'année.

L'anticyclone stabiliserait aussi les couches d'air inférieures. Ainsi,

A rebrousse-poil

• SALSA. Au Paraguay, un général chasse le « Général Cocaine » fait tomber Alfredo Stroessner et prend le pouvoir. Attention, un dictateur peut en cacher un autre... En Amérique latine, décidément, on continue de danser la salsa du démon.

• IRANGATE. Roland Dumas va serrer la pince aux tortionnaires iraniens... Vivent le petit commerce et les ventes d'armes.

• LECH. Jaruzelski veut autoriser le syndicat Solidarité. Ça mange pas de pain. Walesa, la « voix de son maître ». Ainsi soit-il.

• GROS SOUS. Le Parti socialiste bientôt coté en Bourse. Vivement le krach.

• COPAINS. Isabelle Thomas, Harlem Désir, des socialistes battus et un royaliste nommé par le gouvernement au Conseil économique et social. Socialiste rime avec arriviste. Une gauche maladroite ou une droite un peu gauche. Pendant les travaux du bicentenaire, les affaires continuent dans l'arrière-boutique.

• JUSTICE. Où sont passés les diamants de Bokassa et les gros sous du Carrefour du développement ? Avez-vous des nouvelles du vrai-faux passeport de Chaliar et des magouilles de Pasqua ? Connaissez-vous le nom des assassins de Fontanet, De Broglie, Curriel ou d'autres cadavres des placards de la République ? Les initiés peuvent dormir tranquilles.

• MÉTÉO. Un vrai temps de saison. Sécheresse, incendies de forêts, pas de neige. Demain, il fera une sale odeur sur une bonne partie du territoire. On vit décidément une époque formidable.

LE CHARDON NOIR

les rejets gazeux provenant des activités humaines (centrales de production d'électricité, industries chimiques, trafic routier, etc.) s'accumuleraient dans la basse atmosphère. Les analyses des brouillards matinaux, en milieu urbain, auraient révélé une augmentation importante de molécules de monoxyde et de dioxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de soufre, d'hydrocarbures... Dans la matinée du vendredi 3 février, sur Paris, on enregistrerait par exemple, une concentration de 500 microgrammes de monoxyde d'azote par mètre cube d'air, soit le triple des quantités habituelles (1). Cette augmentation quantitative de résidus est-elle exceptionnelle ? En fait, elle pourrait dépendre de circonstances météorologiques particulières, comme celles existant actuellement. Mais, si les émissions gazeuses liées à nos activités ne diminuent pas prochainement de manière importante, il suffirait que ces circonstances météorologiques se reproduisent souvent pour que le phénomène se développe. Quelles seraient alors les conséquences ?

A faibles doses, la toxicité des rejets gazeux n'est pas bien connue. Dans ce domaine, nous nous heurtons un peu au même genre de questions que celles concernant l'hypothétique « dose de radioactivité admissible pour les organismes vivants » (2). Nous rappellerons seulement que selon certains biologistes, les rejets gazeux comme ceux provenant du trafic routier rendraient les citadins plus sensibles aux affections pulmonaires (trachéite, bronchite, asthme) ; plus sensibles à des troubles oculaires (conjonctivites...). Viendrait ensuite un « seuil fluctuant » à partir duquel on observerait effectivement des troubles respiratoires, cardio-vasculaires... A forte dose, la toxicité des rejets est largement démontrée depuis plus de trente ans : par l'observation de phénomènes comme le smog de Londres et de grandes villes américaines.



En ville, d'ailleurs, nous pouvons observer (autre conséquence ?) la corrosion des pierres, des métaux, des verres, constituant nos bâtiments (3).

Pour l'ensemble des rejets gazeux dans l'atmosphère, ensemble dans lequel il faut inclure les rejets naturels comme ceux résultant du volcanisme (4) ; les formes de dégradations de notre environnement les plus importantes (à l'échelle de la planète) seraient de trois sortes :

- la dégradation de la couche d'ozone au niveau des régions polaires ;
• l'acidification de « l'atmosphère », surtout constatée dans les pluies, les neiges et les brouillards ;
• un réchauffement climatique (montée de la moyenne annuelle de la température atmosphérique).

Il est possible qu'il existe des relations entre ces trois formes de « dégradations ».

Un dépérissement des forêts fut observé dans les années 1970-1980 en Europe. Mais ce n'est que dans les années 1981-1983 qu'une « prise de conscience » se produisit dans certaines régions. On accusait alors l'acidité croissante de la pluie, liée aux rejets gazeux du trafic routier (5). En juillet 1983, le gouvernement de la RFA décida de filtrer les gaz d'échappement des voitures par des pots catalytiques. En Autriche, c'est depuis le 1er octobre 1987 que toute voiture « doit être » équipée d'un pot catalytique. En décembre 1987, les ministres des pays de la CEE établissent une législation, mais pour les cylindres de plus de 1 400 cm³ seulement. Et la loi n'entrerait en vigueur qu'à partir de 1989.

Enfin, les 28 et 29 juin 1988 (soit cinq ans après les premières mesures du gouvernement allemand), les ministres de l'Environnement des pays de la CEE établissent des normes pour les petites cylindrées. Mais le gouvernement français fait savoir, le 20 juillet 1988, qu'il refuse le projet. Il faut souligner que, dès 1984, les constructeurs français critiquaient le peu de décisions prises, en affirmant que la responsabilité de l'automobile dans la dégradation des forêts n'était pas établie (6). Ils ajoutaient : « (...) le gouvernement allemand, sous la pression de l'opinion, menace de s'aligner unilatéralement sur les normes américaines... il faut sauver le Marché commun... ». Le 25 juin 1985, le PDG de Peugeot affirmait : « (...) alors que nous avons déjà réduit la pollution de 70% à 80%, une bande d'hystériques en Allemagne veut qu'on accélère et qu'on dépasse les rythmes industriels et techniques actuellement connus... » (7). Après la réunion des 28 et 29 juin 1988, il affirmait que les décisions prises « entraîneraient une hausse des prix de 6 à 7% de ses voitures ». A la suite du refus du gouvernement français, le ministre autrichien de l'Environnement se déclara en faveur d'un boycott des voitures françaises. Finalement, le 24 novembre, les ministres de la CEE arrivèrent à un accord. La réglementation entrera en vigueur le 1er octobre... 1992 ! Les nouvelles normes européennes sont moins strictes que les normes américaines. Théoriquement, elles permettraient de réduire de 50% les rejets polluants des voitures. Les gouvernements grec, danois et néerlandais se sont prononcés contre le projet, estimant la baisse des rejets insuffisante. Le gouvernement néerlandais s'est proposé de baisser la TVA à la vente des véhicules proportionnellement à leur « propreté ». Ce dernier projet, annoncé en juin 1988, a reçu l'appui unanime des partis politiques de ce pays en janvier dernier. Le 30 janvier, la commission européenne suspendait (sur la base d'un article du traité de Rome) ce projet néerlandais. Une bataille de procédures est engagée... M. Brice Lalonde, l'actuel secrétaire d'Etat français à l'Environnement, s'est lui-même déclaré pour l'interdiction de toute mesure d'incitation fiscale...

Economie et environnement : quelques généralités

« (...) D'énormes progrès ont été réalisés ; mais ils sont lents. Surtout la prise de conscience du danger et la volonté d'y remédier ont été tardives... Au début des années 50, la situation n'était pas reluisante. Les industriels, il est vrai, avaient un

alibi : ils ne savaient pas encore très bien comment s'y prendre pour combattre la pollution... »

Ces phrases sont extraites d'une enquête publiée par le quotidien Le Monde du 5 janvier dernier : « Le coût de la dépollution ». Dans cette enquête, nous trouvons surtout une profusion de données économiques sur les dépenses effectuées par les industriels, les organismes d'Etat, les collectivités locales, pour « réduire » les pollutions.



Nous ne pouvons pas nous contenter d'une liste de dépenses pour affirmer que d'énormes progrès ont été réalisés. D'ailleurs, ces investissements « écologiques » ne sont pas perdus pour tout le monde. Il serait intéressant de savoir le nombre actuel « d'éco-industries », leur chiffre d'affaire et leurs propriétaires. Les sommes investies par les pollueurs changent-elles véritablement de main ? Soyons sûrs que si la firme Peugeot avait le monopole des pots catalytiques, son PDG n'aurait pas tenu le même discours !

Enfin, le montant des investissements ne peut pas nous servir de référence. La valeur fluctuante de l'argent ne repose que sur les décisions d'une infime minorité de personnes et le « laisser-faire » d'une immense majorité. Nous refusons cette primauté d'une économie de « papier-monnaie », dans le fonctionnement de notre société, dans nos analyses et nos décisions.

Concernant les formes de pollutions, le plus important n'est-il pas de connaître les moyens matériels mis en œuvre pour les diminuer ? De connaître l'efficacité de ces moyens ? La manière dont a été décidée leur conception ? Leur utilisation ?

Ce qui nous semble le plus important, ce sont les « tenants et aboutissants » techniques, sociaux, « écologiques », pour réduire de manière conséquente et durable les formes de pollutions...

CHRISTIAN (liaison d'Evreux)

NOTES

- (1) Le Monde du 5 et 6 février. Sur la sécheresse, le numéro du 4 février.
(2) Voir les articles déjà parus sur le nucléaire.
(3) Nous vous avons déjà signalé, dans un article sur les pluies acides, le cas des villes de Venise et d'Athènes.
(4) Les rejets volcaniques interviendraient dans la dégradation de la couche d'ozone.
(5) Le trafic routier n'est pas seul en cause dans l'acidification de l'atmosphère. Pour en savoir plus : La Recherche n° 205, décembre 1988. Pour la science n° 132, octobre 1988.
(6) Le livre blanc de la chambre syndicale des constructeurs français d'automobiles, décembre 1984.
(7) Le quotidien Le Matin.

Environnement : BRÈVES

• NUCLÉAIRE : NOUVELLES D'URSS. Le vice-président de l'académie des sciences a confirmé deux accidents survenus dans des centrales nucléaires : en 1957 à la centrale de Kychtym et en 1978 à la centrale de Beloyarka ! Vingt-cinq réacteurs nucléaires en service, en construction ou en projet, seraient stoppés depuis septembre 1988. C'est ce qu'aurait affirmé le vice-président (encore un !) du comité d'Etat pour l'utilisation de l'énergie atomique à un envoyé du quotidien de langue française Libération. L'Armée rouge a procédé, le 22 janvier dernier, à une explosion nucléaire souterraine dans le Kazakhstan. La bombe serait d'une puissance comprise entre 20 et 150 kilotonnes.

• NUCLÉAIRE : NOUVELLES DE FRANCE. Un millier de personnes ont manifesté, le 28 janvier, dans le centre de Grenoble, contre le redémarrage du surgénérateur Super-Phénix de Creys-Malville. A la fin du mois de janvier, la centrale délivrait moins de 10% de sa puissance maximale (sur le redémarrage de la centrale, voir les Monde libertaire n° 727 et 734). La centrale de Nogent-sur-Seine pollue son environnement « immédiat ». Des analyses effectuées par le CRII-RAD (organisme indépendant du lobby électro-nucléaire, d'informations sur la radioactivité) révéleraient des « accumulations exceptionnelles » de radionucléides dans les algues de la Seine (le Monde du 2 février). Selon le SCPRI (Service central de protection contre les rayonnements ionisants), les rejets de la centrale seraient « parfaitement conformes aux normes en vigueur ». Encore faudrait-il s'entendre sur la viabilité de ces normes ! Y a-t-il une dose admissible de radioactivité pour les organismes vivants ?

• OZONE : AU NORD COMME AU SUD ! Les analyses et expériences sur la couche stratosphérique d'ozone, au-dessus des régions polaires arctiques doivent se terminer à la mi-février (voir les normes du Monde libertaire n° 737). Mais elles font déjà l'objet de commentaires. Selon un professeur du CNRS, qui participe à l'expédition, il y aurait une diminution d'ozone d'environ 23%, entre 20 et 25 km d'altitude...

C. D.



ELECTIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Un bref aperçu national

Tout le monde sait que le meilleur moyen de manipuler les électeurs consiste à masquer la réalité crue. Il en a été ainsi en ce qui concerne les élections aux Chambres d'agriculture, où ministère et médias confondus ont été incapables de publier une synthèse exacte des résultats nationaux, notamment en ce qui concerne les collèges salariés d'exploitations et d'organismes agricoles.

Faute de mieux, nous avons décidé de nous en tenir à ses propres sources de renseignements et aux estimations glanées ici ou là dans les journaux, pour présenter sans trop tarder nos commentaires.

P. B.

DEPUIS 1983, date du dernier vote, l'agriculture a été secouée, ébranlée, et le quart des exploitations a disparu en France. On ne parle que trop rarement de cela...

Le 31 janvier 1989, le monde paysan est donc allé de nouveau aux urnes pour renouveler les collèges composant les Chambres d'agriculture. Plus de deux millions de paysannes, de paysans, d'aides familiaux, d'anciens exploitants, mais aussi de salariés de l'agriculture et des secteurs para-agricoles ont été présentés pour élire leurs représentants, et cela pour 6 ans.

Le faible taux de participation enregistré (60%) traduit nettement une démobilisation des agriculteurs face au rôle joué par les Chambres.

Cette élection a cependant été suivie de près, parce qu'elle constitue un certain révélateur de l'état des forces syndicales dans le milieu agricole.

Le mode de scrutin

Le choix du mode de scrutin n'est pas innocent. François Guillaume (1), l'année dernière, s'était prononcé pour un scrutin majoritaire (éliminant, de ce fait, les minoritaires de toute représentativité). Dans la version 1989, la nouveauté vient de l'introduction d'une dose de proportionnelle pour l'élection des collèges exploitants et salariés.

Sans être une proportionnelle intégrale, comme en 1983 (voulue à l'époque par Edith Cresson [2]), ce mode de scrutin choisi par Henri Nallet (3) se rapproche de celui en vigueur pour les élections municipales dans les villes de plus de 3 500 habitants.

En donnant d'emblée la moitié des sièges à la liste majoritaire, l'autre moitié étant répartie à la proportionnelle, il est quand même très restrictif pour les syndicats minoritaires (4). De ce fait, leurs élus vont être bien isolés, si ce n'est marginalisés, dans les Chambres. Beaucoup s'interrogent actuellement sur le rôle qu'il leur sera possible de jouer...

Résultats

Compte tenu des réserves ci-dessus, plus que le nombre de sièges obtenus dans les divers collèges, c'est le nombre de voix qui se sont portées sur tel ou tel qui est déterminant pour apprécier l'influence respective des syndicats en lice. En effet, ces élections ont bien été un enjeu important pour les différentes organisations, notamment pour la récente Confédération paysanne, même si cela ne constitue qu'une étape.

Ce test d'audience a donné les résultats suivants. Chez les agriculteurs : FNSEA (5) 64% (moins de 500 000 voix); CNJA (6) stagnation par rapport à 1985; CP (7) 20% (environ 150 000 voix); MODEF (8) 8% contre 9% en 1983; FFA (9) 5%; divers (FDSEA du Morbihan, exploitants propriétaires en Mayenne...) 3%. Chez les

salariés agricoles, la CFDT est majoritaire. Chez les salariés de groupements agricoles, la CFDT est majoritaire.

Dans le syndicalisme agricole, la Confédération paysanne est la seule à progresser dans les campagnes. Elle émerge dans beaucoup de départements où elle était absente en 1983. La CP voit ainsi sa représentativité renforcée, et son influence aussi tant au niveau départemental que national, même si en beaucoup d'endroits elle est encore en « terre de mission »...

Ces élections lui permettent maintenant de prendre place, officiellement, dans le concert des organisations professionnelles. Ce syndicat se trouve donc à un tournant après des années de luttes diverses, d'action directe, d'engagement; va-t-il comme tant d'autres s'institutionnaliser ?

J. SICARD

(1) F. Guillaume : ministre de l'Agriculture du gouvernement Chirac et ex-président de la FNSEA.

(2) E. Cresson fut ministre de l'Agriculture du premier gouvernement Mitterrand-Mauroy. La reconnaissance des syndicats minoritaires lui valut bien des malheurs de la part de la FNSEA qui ne supportait pas la mise en cause de son monopole dans le domaine de la représentativité. En 1983, le gouvernement Mitterrand-Fabius se recentrant, M. Rocard la remplaça et reprit la cogestion des affaires avec la FNSEA et F. Guillaume...

(3) H. Nallet, actuel ministre de l'Agriculture et ancien secrétaire particulier de M. Debaris. Ce dernier a aussi été président de la FNSEA avant de laisser sa place à F. Guillaume pour aller occuper le poste de secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires.

(4) A titre d'exemple, les Travailleurs-paysans des Côtes-du-Nord progressent de 8%, mais perdent un siège au profit de la FDSEA (majoritaire) qui, elle, gagne 4 sièges pour une progression de 1%; le MODEF (moins de 9% des voix, moins 4 sièges) devenant ainsi la troisième et dernière force syndicale des Côtes-du-Nord (NDLA).

(5) FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles. Ils prônent souvent une agriculture productiviste et de chefs d'entreprises.

(6) CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs (branche jeune de la FNSEA).

(7) CP : Confédération paysanne. Elle est composée de divers syndicats, dont les Travailleurs-paysans. Elle défend une agriculture paysanne, un partage de la terre, de la production et du travail, revendique une garantie de revenu pour les travailleurs de la terre.

(8) MODEF : Mouvement de défense des exploitations familiales (proche du PCF, analyses grossières sur ce qui a trait à l'agriculture qui, paradoxalement, arrivent ainsi à défendre parfois des thèses proches de la FFA).

(9) FFA : Fédération française de l'agriculture (extrême droite), en son sein beaucoup de propriétaires fonciers.

AU-DELÀ des chiffres annoncés et des polémiques (1), il convient d'insister sur les fluctuations de chaque électoral : des abstentionnistes de 1983 ont voté en 1989 et inversement, les voix perdues par le MODEF ont pu s'égailler entre les listes FNSEA, CP, FFA et « divers » d'un côté, et ailleurs entre les abstentionnistes, les collèges anciens exploitants agricoles et les annulations d'inscriptions (sorties du régime agricole). Dans ce type d'élections (moins qu'ailleurs malgré tout), tous les votes ne sont pas mûrement réfléchis, et tous les candidats n'osent pas exprimer clairement leur choix dans l'appel au vote. Certains syndicats conservateurs (FFA d'un côté et MODEF de l'autre) misent sur un vote de rejet. Il en va de même, dans les collèges

salariés, pour la CGT de l'agro-alimentaire qui envoie les mêmes tracts, rédigés par un bureaucrate, aux électeurs de départements aux réalités pourtant différentes. Les scores marginaux mais significatifs, et parfois inquiétants (voir l'Indre-et-Loire, la Basse-Normandie, la Mayenne, où les discours simplistes ont une certaine audience) prouvent qu'un travail conséquent de formation et d'information reste à faire dans les campagnes françaises. D'autant plus que, parmi ceux qui ont voté FNSEA ou CP (seul syndicat ayant un programme agricole), les votes de sympathie ou de prévention (2) sont relativement nombreux.

En revanche, des départements comme les Côtes-du-Nord où le syndicalisme agricole est moribond

voient le vote d'exploitants qui ont des positions cohérentes, d'où la victoire de la FNSEA dans un département à majorité socialiste. Tel conseiller général de gauche qui a sa carte du MODEF ou à la CP (ou aux deux) aura voté pour une FDSEA qui s'affiche à droite mais qui, concrètement, a perdu le pouvoir agricole au profit des coopératives et des collectivités locales.

Notables ou délégués ?

Le Parti socialiste rêve encore d'une FNSEA de gauche (3) mais préfère encore une FNSEA arrangeante qu'une CP syndicale. Le flou entretenu autour des résultats devra bien faire place rapidement à une clarification politique (au sens strict) dans le monde syndical agricole, à l'image de celle qui s'est faite au niveau des associations « d'aide » aux agriculteurs en difficulté :

- d'un côté, des associations caritatives gérées par des rapaces « au service » des agriculteurs en difficulté et les commissions Nallet (du nom du ministre de l'Agriculture) chargées de résoudre les problèmes dits particuliers de nombreux agriculteurs ;

- de l'autre, des associations où les agriculteurs en difficulté s'occupent eux-mêmes de leurs dossiers, tout en n'acceptant pas d'être considérés comme seuls responsables de leur situation : la politique agricole n'est pas neutre.

A ce titre, ce n'est pas un hasard si, en Ile-et-Vilaine, seule la CP a accepté (4) de présenter un représentant (en position d'être élu de surcroît) de l'association « Agriculteurs d'Ile-et-Vilaine en difficulté » créée en 1988, et dont les membres bénévoles ont déjà traité 250 dossiers individuels, soit plus que l'association créée par la FDSEA, la Chambre d'agriculture, le Crédit Agricole... avec des moyens financiers importants (salariés détachés de la Chambre).

Bretagne

Cette région-ci était regardée avec inquiétude par certains et avec espoir par d'autres. C'était là que se tenait la seule Chambre syndicale « détenue » par la CP (FDSEA de Loire-Atlantique qui, à l'occasion du scrutin 1989, a intégré les Travailleurs-paysans sur sa liste), et les nombreuses et suivies actions syndicales laissaient espérer une poussée de la CP dans le sillon d'un Bernard Lambert (1).

Dans le Finistère, le match s'annonçait serré entre l'UDSEA, (renforcée de quelques Travailleurs-paysans, et la FDSEA alignée (jusqu'en 1983, les « partageux » étaient majoritaires à la FDSEA, mais depuis les libéraux ont réussi une OPA sur le syndicat qu'ils ont ramené à la FNSEA).

Dans le Morbihan, la FDSEA, qui n'a pas voulu adhérer à la CP bien qu'elle participe à la CPO, avait affaire au MODEF, à l'UDLA (2) à laquelle s'était jointe la FFA, et aux Travailleurs-paysans (3).

Dans les Côtes-du-Nord, les syndicats se mobilisent tant bien que mal sur les mêmes bases qu'en 1983 (MODEF, Travailleurs-paysans et FDSEA).

En Ile-et-Vilaine, enfin, les Travailleurs-paysans n'en démontaient pas depuis 1981 et voyaient leur audience croître auprès des non-syndiqués surtout (après avoir été déçus de la FDSEA), mais aussi auprès de groupuscules syndicaux (FDSP et FDA, scissions du MODEF qui, avec eux, créaient la CP).

Le MODEF, renouvelé, présentait des candidats de l'ouest du département, et la FDSEA, pilier de la FNSEA, profitait de son journal syndical (diffusé auprès de tous les agriculteurs grâce au budget communication de la Chambre départementale) pour tenter de ramener à elle les paysans égarés.

Les collèges salariés de la région n'offraient guère d'enjeux, vu la mainmise de la CFDT sur le secteur agricole et l'absence de campagne syndicale pour ces élections.

Les prévisions des uns et des autres étaient justes, et si la FNSEA a fait le plein de ses voix potentielles, tous les sans-voix n'ont pas voté pour la CP. Cependant, celle-ci reste majoritaire en Loire-Atlantique, fortement minoritaire dans le Finistère et progresse dans les autres départements aux équipes syndicales moins « institutionnelles ». Il y a encore de nombreux paysans pour se taire, et la CP devra s'attacher à les faire s'exprimer pour mettre en déroute la FNSEA, avant qu'il ne soit trop tard (cf. « Le monde rural est un mutant », *Monde libertaire* du 12 janvier 1989).

Les syndicalistes qui tiennent aux principes de la Charte d'Amiens (congrès CGT en 1906), proclamant l'indépendance à l'égard des partis politiques, seront sans doute agréablement surpris d'apprendre que la CP d'Ile-et-Vilaine est majoritaire dans le Coglais (par exemple), canton qui vote(ait) en majorité pour les politiciens de droite, sauf deux communes qui votent à gauche et où la FDSEA reste majoritaire. On voit de plus en plus de paysans qui estiment s'être fait « baisser la gueule » par les politiciens et qui ne votent plus que pour les élections municipales « parce qu'on peut les engueuler au moins, comme on voit c'qu'y font » et... professionnelles.

Depuis l'époque des chouans catholiques et antimilitaristes (à la mode bretonne et païenne) qui s'étaient fait récupérer par les royalistes, les paysans des marchés de Bretagne (Fougères-Vitré) se résignaient à faire confiance aux beaux parleurs, comme Pierre Méhaignerie. Les temps sont peut-être en train de changer, et l'opiniâtreté de quelques syndicalistes finit par payer. Reste à espérer à ce que le bon score de la CP d'Ile-et-Vilaine (4) se concrétise par la prise en charge collective du syndicat par ses sympathisants et adhérents, pour que celui-ci devienne incontournable. Celui-ci, qui a bénéficié d'une audience incontestable dans de nombreux conseils municipaux du département (mouvements au sujet des quotas laitiers), va-t-il enfin permettre, avec d'autres forces organisées, de faire voler en éclat le ronronnement des notables qui prétendent nous gouverner, à tout point de vue.

P. BOUVET (Rennes)

(1) Voir le *Monde libertaire* du 5 janvier 1989 à propos de cette figure syndicale de l'Ouest.

(2) Union pour la défense des libertés en agriculture. Dissidents de la FDSEA qui voudraient la ramener dans le giron FNSEA.

(3) L'ex-CDJA et d'anciens administrateurs FDSEA qui ont été rejoints, l'automne dernier, par ceux de la FDSEA qui adhèrent aux principes de la CP.

(4) Un tiers des votes exprimés (soit autant de voix que pour la FDSEA du Morbihan) contre 58% à la FDSEA (- 15% par rapport à 1983).



Lorsque les paysans en difficulté revendiquent le droit d'assumer leur défense, les notables espèrent le détourner de cette idée « malsaine » qui remet en cause leur pouvoir. Si un jour chacun s'occupe vraiment de ses affaires, on n'aura plus besoin d'engraisser les parasites qui nous parlent de liberté, d'égalité et de fraternité pour mieux nous endormir.

Le vote salarié

Celui-ci est encore plus particulier que le monde qu'il est censé représenter (cf. *Monde libertaire* du 12 janvier 1989), d'autant plus que la faible syndicalisation et la fréquente mobilité des salariés de

•••

ELECTIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE Un bref aperçu national

... l'agriculture ne permettent pas d'avoir une image précise ; dans certains départements, par exemple, la CGT-FO faisait liste commune avec la FGA-CFDT, la CFTC (syndicat chrétien) et/ou la CGC (cadres), donnant ainsi un avant-goût de la recomposition syndicale à la mode social-démocrate ; alors que dans d'autres départements, les

candidats FO s'affichaient en tant que syndicalistes, insistant sur leurs différences avec la CGT au discours simpliste et démagogue, et avec la CFDT trop facilement compréhensive à l'égard du patronat (administrant et administratif) et de l'Etat, et prête à négocier n'importe quoi, n'importe comment.

A ce niveau-là, et bien que majoritaire aux élections, la CFDT ne

pourra pas dire qu'elle constitue un syndicat de masse en agriculture, puisqu'elle perd des voix par rapport à 1983.

Le peu d'empressement des salariés à se faire inscrire sur les listes électorales (lié en partie aux délirantes administratives qui modifient les règles du jeu en dernière minute) allié au très fort taux d'abstention (70% dans le Finistère ou en Ille-et-Vilaine, bastions de la CFDT) révèle en fait la passivité ou la désignation des salariés de l'agriculture face aux évolutions. Si les salariés temporaires ont des raisons (quoi que ?) de ne pas s'investir dans le syndicalisme et/ou dans la gestion des affaires agricoles de leur département, les salariés « à vie » manquent cruellement de dynamisme pour contrer les petites affaires de nombreux délégués FGA-CFDT qui font de tout (5) sauf du syndicalisme (qui consisterait à défendre les intérêts légitimes des travailleurs de leur profession).

Espérons au moins qu'à défaut, ces salariés s'investissent dans d'autres domaines de la vie quotidienne, plutôt que de laisser à d'autres le soin de gérer leurs affaires.

P. B.



R. Lacombe, M. Rocard et M. Nallet.

SUD-EST Décrue des roses

Dans trois Chambres (Gard, Hérault et Vaucluse), les sociaux-démocrates qui, à l'intérieur des FDSEA, géraient les Chambres, ont perdu contre les réacs FNSEA « pur porc ».

Dans le Gard, les Travailleurs-paysans de la CP, qui n'avaient pas présenté de liste, ont voté nul, estimant que les deux listes en présence étaient « bonnet blanc et blanc bonnet ». La seule différence, ou presque, entre ces notables étant que les uns ont la carte du PS et pas les autres. Lutte de pouvoir pour des politiques agricoles similaires ou à peu près.

Dans l'Hérault, la CP participait à une liste intersyndicale avec des représentants roses de la Coopération viticole. Malgré leurs espoirs, et de peu, la FNSEA a gagné la Chambre.

Autre défaite : dans le Vaucluse, la CP présentait en tête de liste l'ancien président FDSEA, qui a quitté celle-ci il y a deux ans, espérant ainsi un effet électoral par ce notable-locomotif. En pure perte : la FNSEA a remporté le scrutin. Comme quoi, pour la CP, cela ne sert à rien « électoralement » de mettre en avant des notables roses, sa « vocation » restant sans doute une autre vision du syndicalisme plus près du terrain et des réels problèmes agricoles que des antichambres et des coulis politiques.

Astor COMÈTE

Midi-Pyrénées

Cette région présente des résultats assez homogènes et dans la moyenne française. Voici les résultats pour l'Aveyron, dont est issu Raymond Lacombe, président actuel de la FNSEA, ainsi que d'autres « responsables » nationaux. Ici plus qu'ailleurs, la FNSEA défend le mythe de l'unité paysanne et verrouille tous les organismes agricoles qu'elle contrôle.

Collège agriculteurs (55% de participation) : 70% de voix pour la FDSEA (stagnation en pourcentage par rapport à 1983) ; 20% pour la Confédération paysanne (en forte hausse) ; 7% pour le MODEF (en forte chute) ; 3% pour la FFA (en baisse). Collège salariés : CFDT majoritaire.

CENTRE

La FNSEA garde le contrôle

Sur le plan purement « gestionnaire », c'est le statu quo : la FNSEA conserve toutes les Chambres, excepté en Indre-et-Loire où la FFA reste aux commandes, et la progression de la CP ne sera pas concrétisée à cause du système de répartition mis en place par Nallet : 75% des sièges pour la liste majoritaire ; 25% à se partager entre les minoritaires.

En Indre-et-Loire, la FFA obtient 16 sièges avec 45% des voix, la FNSEA 3 sièges avec 43% et la CP 1 siège avec 7%. Voilà un département où la représentation « démocratique » va être périlleuse, sinon folklorique. D'ailleurs, dans ce département, la FNSEA ne s'était pas présentée comme telle, mais comme UDSEA-FFA avec en tête de liste l'ancien président FFA sortant, et « renégat » ; comme quoi la magouille n'a pas servi à rien.

Dans le reste du Centre, on remarque le tassement du MODEF et la progression de la CP avec environ 15%. Cette dernière, curieusement, réalise un bon score chez les retraités ; par exemple 25% dans le Loiret.

La grande inconnue de ce scrutin syndical reste, comme d'habitude, le sentiment des abstentionnistes (43%). Ne se sentent-ils pas concernés, ou pas représentés par les listes en présence ?

A l'Est, on note deux percées de la CP dans la Haute-Marne et le Doubs de la CP qui, dans les deux cas, sans ténor ni notable, dépasse les 30%. Cela est le fruit du combat syndical « de base », canton par canton, en partie à propos des quotas laitiers.

Alain CRAPAUD

MUNICIPALES

Le « bon choix » !

LES municipales approchent, et si au niveau local les accords sont passés, si sur le terrain l'opposition entend reprendre du poil de la bête, dans les sphères directoriales, tout ne semble pas aller dans le meilleur des mondes. Surtout pour celui qui, ayant essuyé les plâtres de Rocky, ne sait plus maintenant sur quel pied danser : Jacques Chirac.

Ex-gouvernemental, maire de Paris, président du RPR, toute cette panoplie use, et d'aucuns trouvent que Chirac n'a plus le profil d'un présidentiable. Ingratitude des lieutenants quand, du *Nouvel Economiste* à *l'Expansion*, les uns sont consacrés au maire de la ville lumière où le RPR veut se refaire une santé sous la houlette de Chirac. Les rues de Paris sont émaillées (1) d'affiches reproduisant une plaque de rue avec le slogan fleurant bon la France éternelle : « On a un bon maire, on le garde ! » Il faut dire qu'ils mettent le paquet sur Paris, si le président du RPR dit qu'il fait bon y vivre et que ça va aller de mieux en mieux, les pouvoirs publics et le gouvernement ne sont pas en reste. Brice Lalonde tire la sonnette d'alarme sur l'air de Paris et passe à Joxe qui veut limiter la circulation dans le centre de la capitale !

Mais tout ceci ne doit être qu'un amuse-gueule pour grand Jacques, ce qu'il veut c'est la charge suprême, l'Elysée convoité. C'est là que les choses se gâtent, car ses équipiers ne sont pas d'accord sur la tactique de jeu. Bien sûr, ils ne disent pas encore qu'il est trop usé, voire disqualifié, mais les états d'âme « éclatent » ça et là.

La ligne directrice est que Jacques Chirac doit abandonner la présidence du RPR pour mieux déloger Mitterrand. Les grands ancêtres sont invoqués et le ponpon décroché par Philippe Séguin qui déclare, dans une interview à *Paris Match* : « De Gaulle a été plus à son aise quand il était soutenu par un grand parti que quand il en était le chef statutaire ». L'ineffable Charles Pasqua avait toutefois ouvert le bal en déclarant, au début du mois au « Grand Jury RTL-Le Monde », que « l'élection présidentielle est un contact entre un homme et notre peuple, et que ce n'est pas une affaire de parti politique ».

Il paraîtrait qu'ils en ont parlé au maire de Paris, mais les bons apôtres ont sûrement trouvé que pour que le débat s'engage fraternellement, il fallait qu'il soit public !

Il semblerait qu'au RPR on trouve que son image a trop été marquée par la cohabitation, mais s'il ne bénit pas ostensiblement les alliances méridionales avec le Front national, Chirac applique dans les faits une bonne partie du programme dans la gestion de la ville de Paris. « Ce que nous faisons pour Paris nous le ferons pour la France » est un slogan connu, demandez donc aux immigrés qui font une demande à l'Office des HLM de Paris ce qu'ils en pensent ! Le député de la Corréze a d'autres projets en tête pour la capitale... et le thermomètre le plus sûr est le prix des loyers dans les quartiers populaires (2). Il y a quelques mois, Chirac et son staff parlaient encore de « coulée verte », ce terme bizarre désignait d'anciennes voies de chemin de fer parisiennes que l'on aménagerait en aires de promenade et de détente... A la place de l'ancienne gare des Buttes-Chaumont, rue de Hautpoul à la place de la trouée de verdure jadis protégée il y a maintenant du béton à prix fort au mètre carré !



La gestion des municipalités n'est bien sûr pas neutre, le RPR cherche à jouer la carte responsable et rassurante dans le nord de la France mais, à Martigues, par exemple, l'opposition a un autre langage : « Ici, ce n'est pas comme à Paris. Il faut voir la réalité sur le terrain pour juger. Avec le FN il s'agit simplement de gérer une ville et j'attache plus d'importance aux hommes qu'aux étiquettes politiques ». La droite « musclée » se refaisant une santé sur la volaille de l'extrême droite est peut-être une éventualité non prévue par les politologues socialistes.

Ce qu'ils font dans le sud de la France, c'est sûrement ce qu'ils voudraient faire à Paris comme ailleurs, municipales ou pas. Les pitreries de Chirac avec Madonna, les crocs-en-jambe de ses « fidèles » lieutenants ne doivent pas nous faire oublier le danger résumé dans une déclaration de Stirbois : « Ils nous font le coup du mépris, mais aux élections municipales, surtout dans le Midi, ils seront bien obligés de venir manger dans notre main. Les élus locaux du RPR et de l'UDF ne sont pas fous et savent compter... ».

THIERRY (Gr. Pierre-Besnard)



Les « amis » de Jacques Chirac lui ont-ils préparé une chausse-trappe ou veulent-ils vraiment l'aider à être le meilleur présidentiable dans le plus beau parti de l'opposition française ? A l'heure où un sondage SOFRES publié par le *Figaro* le présenterait comme le chef de l'opposition, pourquoi ces sombres desseins autour du locataire actuel de l'Hôtel de ville de Paris ?

(1) Est-ce le bon terme ? A l'heure où l'on cause dans l'aquarium des aides financières aux partis, où le Journal officiel en fixe même le montant... les Parisiens payent donc pour la promotion de Chirac ! Quant à l'affichage militant, dit « sauvage », c'est délictuel... Y'a que les gros qui peuvent s'afficher !

(2) Sans parler du « transvasement » des listes électorales du XVI^e vers le XX^e arrondissement dont avait causé le Canard enchaîné...

J. S.

LA GESTION COMMUNALE

La commune : un morceau du territoire

PUBLICITÉ mensongère ! Parler aujourd'hui de commune revient à faire de la publicité mensongère ! Ce mot qui a servi à désigner les périodes révolutionnaires les plus chargées d'espoir n'est plus que le nom d'un cadre administratif de l'Etat.

Ce qui avait passionné Proudhon, Kropotkine et tant de nos compagnons (1), par les possibilités énormes de faire vivre au quotidien, la gestion directe par les populations concernées, a disparu.

La commune n'est plus qu'un espace où se calcule l'index de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle, animée par un personnage élu tous les 6 ans, et qui dans la période tente de ménager les groupes de pression locaux.

Petit morceau du territoire (2), la commune survit. Asphixiée par le manque de moyens, la dépendance vis-à-vis de l'Etat et l'absence de toute solidarité. Car chaque commune est une rivale pour sa voisine : la taxe professionnelle, par exemple, dont certains tirent jusqu'à la moitié de leurs revenus, fait l'objet de rivalités sanglantes pour attirer les entreprises sur son territoire et bénéficier de la « manne ». Les plus puissantes écrasent à plaisir la voix des quelques troubles qui demandent — rêveurs ! — une redistribution équitable des sommes en jeu...

Quant à l'Etat, s'il a cru bon de se désengager — notamment par la décentralisation de 1983 —, il garde encore le contrôle de fait et les moyens de pression financière qui lui permettent de tenir en laisse la grande masse des maires.

A vrai dire, les mécanismes qui figent notre société : lois économiques, règlements divers, absence de mandats impératifs, etc., bloquent toute idée de *fédération* de communes. A moins d'une réorganisation de bas en haut de tout le système, il n'est même pas évident qu'une autonomie plus grande de l'espace communal conduirait à une amélioration.



Chirac et « sa » ville.

Pourtant, la vie quotidienne dans les villes et villages amène continuellement des choix plus ou moins en rapport avec les besoins des habitants. C'est ce que nous allons essayer de décortiquer.

Magouilles blues

Quelques scandales bien malodorants font parfois entrevoir des aspects particuliers de la gestion municipale, qui consistent à détourner le plus discrètement possible les sommes les plus élevées possible des caisses communales.

La malhonnêteté dite « privée » n'est plus que l'arbre qui cache la

forêt. Tous les partis politiques se sont — avec délice — laissés piéger dans l'inflation à l'américaine du coût des campagnes électorales. La tartufferie de la « loi sur le financement des partis » a été la caution morale pour continuer le pillage, et les scandales qui pointent çà et là évitent de fait de remettre en cause la généralisation des détournements de fonds.

Plus la ville est étendue, plus le maire est loin d'une formation qui participe au gouvernement, plus il sera conduit à s'efforcer de se « payer sur la bête » : les budgets municipaux sont devenus les vaches à lait du marketing politique.

Tout est bon. Et seuls les maladroits ou les gens trop pressés se font prendre. Mais les scandales sont bien vite étouffés grâce aux effets boomerang toujours possibles : la paille et la poutre sont les deux mamelles du monde des « affaires »...

Chaque appel d'offre un tant soit peu important est susceptible d'amener son lot d'arrangements à l'amiable. Il n'est même pas inutile de se demander si certains équipements ne sont pas mis en chantier dans le seul but d'en tirer des avantages financiers.

Qui a déjà cherché à connaître le vrai motif du recrutement des chargés de mission à 30 000 F par jour ou des bureaux d'étude qui étudient si peu et facturent tant ?

Croyez-vous vraiment que ces journaux d'information municipaux servent à vous informer ? Pensez-vous que ces panneaux publicitaires lumineux qui poussent comme des champignons sont arrivés par hasard ? Il a bien fallu arroser ! Idem pour les toilettes publiques en forme de blocka qui se multiplient et dont le déficit d'exploitation est si important... Et inutile de faire allusion aux services concédés qui, recouplements faits, appartiennent tous à des filiales d'un groupe financier.

Arrêtons de rêver : ce n'est pas par plaisir de gérer que les élus se

mal à faire construire ces quartiers où toutes les tares de l'urbanisme, de l'architecture, de la construction et de l'isolement se sont données rendez-vous. Impressionnant quand on sait qu'à l'heure actuelle, dans une ville moyenne de province, un quart de la population vit dans ces « grands ensembles ».

Avec le temps, les grands aménagements urbains étant plus ou moins terminés, il est désormais de mise de se pencher sur ces blocs de béton pour tenter de les humaniser.

Faut-il ou non un bistrot dans les cités HLM (4) ? Va-t-on aménager les entrées, murer les caves, repeindre les façades, planter quelques arbres ? Voilà qui est aussitôt annoncé à son de trompes comme un cadeau royal aux populations concernées.

Pour canaliser les jeunes et les chômeurs qui dépriment à l'ombre de leurs tours et s'occupent comme ils peuvent, on crée des « Comités locaux de prévention ». Bel exemple d'emplâtre sur une jambe de béton-armé.

Il serait fastidieux et inutile de revenir sur l'énormité des erreurs commises lors de la construction de ces ensembles, chacun les côtoie. Mais la mesquinerie des aménagements et des replâtrages envisagés pour masquer le problème n'est pas du domaine du passé. Des élus, aujourd'hui, appliquent, sans rire, leurs programmes de « réhabilitation » et donnent un « caractère résidentiel » à ces blocs où ils se gardent bien d'habiter.

L'urbanisme, ou l'art du civet

En fait, c'est une sorte de symbole des classes et inégalités sociales qui s'étale sans, apparemment, choquer la grande majorité des élus de tous bords. Soyons clairs : c'est la conception même de l'occupation de l'espace qui est à repenser, ce qui, sous une forme moins ampoulée, revient à dire que pour être vivables, ces logements devraient être rasés.

La seule étude qui semble déboucher sur du concret a été menée par « Banlieue 89 », animée par l'ineffable R. Castro (5). Après avoir ricané comme il se doit, regardons de plus près : « *Entre choisir de refaire l'avenue de Neuilly ou de couvrir l'avenue de Neuilly de la plaine Saint-Denis, moi, je n'hésite pas* ». On ne dit rien de la pyramide du Louvre, mais le problème est bien posé. Comme par la phrase du maire d'Oullins (6) : « *une fontaine me remplace un flic* ».

Si, à cette dose, la démarche est toute symbolique (et toute empreinte de paternalisme étatique) elle n'en est pas moins intéressante.

Mais il ne faut pas croire qu'un architecte imaginaire et des élus motivés suffisent à rendre agréables et vivables des logements « design ». Les tentatives épouvantables des Le Corbusier et consorts (voir l'infec « Sillon de Bretagne » à Nantes) en sont la meilleure preuve. Qu'on le veuille ou non, l'organisation politique et sociale actuelle est bien incapable de mettre en œuvre une démocratie locale dans quelque domaine que ce soit.

D'autant qu'à ce manque évident de réflexion et de concertation, vient s'ajouter le problème du financement.

Les offices d'HLM sont bien obligés de reconnaître que leur vocation sociale n'est qu'un péché de jeunesse : expulsion des mauvais payeurs, politique agressive envers la population immigrée (ou méconnaissance des problèmes, ce qui n'est pas mieux), conventionnement

LE PEN SE PRÉSENTE
À PARIS - 20^{ème} ARR^{ÉE}



des logements à l'aveuglette (7), etc. Cent-cinquante mille familles au fichier des mals-logés pour 4 000 logements sociaux construits chaque année à Paris (8).

Evidemment, en province, les problèmes se posent différemment. Mais l'incohérence y est aussi chez elle : augmentation des logements innocents, transformation des offices en OPAC (9), etc. Sans que les gens soient mieux logés pour ça. En juin 1988, des mesures ont bien été prises par le gouvernement qui jure ses grands dieux vouloir faire du « logement en priorité ». Pour les habitants ou pour relancer le bâtiment ?

Deuxième mi-temps : la vogue du lotissement. Heureux temps de l'enrichissement des ex-paysans qui ont vendu leurs champs d'épinards pour construire des ZAC ! Bienheureux élus locaux qui, peu avant la modification du POS (10) ont pu rafiler les meilleurs parcelles !

Pauvres classes moyennes qui, fuyant le béton et aspirant à la maison individuelle, se sont embourbées dans le marécage de l'accès à la propriété. Il fallait bien s'y attendre : quand la demande est trop rapide, quand tout concourt à vous persuader que seule une maison bien à vous vous empêchera de rater complètement votre vie, une nuée de requins en tous genres profitera de l'aubaine : constructions en papier maché, endettement qui hypothèque jusqu'à la semelle de vos souliers, replis sur soi. C'est pas Zola, mais quand la banque saisit votre maison pour dettes, ça peut y ressembler furieusement.

« *L'économie de marché, c'est la vie* », comme disait M. Minc qui fait le sien — de marché — chez Fauchon. Reste à savoir si cette vie de petit propriétaire est particulièrement enviable : car l'économie de marché, justement, a imposé dans la grande majorité des cas, la loi de la jungle. Livrés aux grands groupes du bâtiment et aux piranhas locaux, l'individu a souvent vu sa soif de consommation et de « maison de maçon » déboucher sur des espérances déçues et des emmerdes quotidiennes.

A l'exception de certains regroupements : « Castors » par exemple, tout est laissé à la voracité des lotisseurs pour rendre l'aménagement aussi pimpant que dans n'importe quel HLM : découpage des lots sur

des critères purement financiers, absence de terrains communs, entassement dans des quartiers excentrés, éloignement des commerces, des bistrotts, etc.

Pourtant, des études ont été produites qui expliquaient comment favoriser la communication. Mais tout ça ne nourrit pas son promoteur...

Il est temps, enfin, de dire un mot de la vogue actuelle des opérations à cœur ouvert sur les centres-villes.

L'affaire de l'Îlot-Chalon, par exemple : on rase, sous des prétextes plus larmoyants les uns que les autres : insalubrité, délinquance, déclin du quartier ou autre, un pâté de maisons occupées par des contribuables qui contribuent peu, pour implanter des habitations à loyer élevé très « design » et réaliser ainsi une opération de très grand prestige moral et financier.

Qu'on ne se s'y trompe pas : la France de 1989 vit partout, à des niveaux moins médiatiques, de petits « Îlots-Chalon » de province.

Bien entendu, pour mettre un peu de sel, on peut ainsi voir des expulsions sous couvert d'utilité publique réalisées par les mairies, bénéficier entièrement au promoteur privé qui réalise l'opération.

R. LE Y.

NOTES

- (1) Lire en particulier La Grande Révolution, chap. 24, de Kropotkine.
- (2) Il existe en France environ 36 000 communes.
- (3) Voir les récentes affaires et les tentatives de marchands de tapis sur la conduite des listes entre diverses formations.
- (4) La loi votée en 1960 permettait un débit de boisson par 3 000 habitants.
- (5) Ex-mao, gendre de F. M.
- (6) Commune où Castro a aménagé le centre-ville. Inauguré par F. M. soi-même.
- (7) Quand on sait que des conditions de ce conventionnement sont, par exemple : la mise aux normes des installations électriques ou le remplacement des revêtements de sol.
- (8) Libération du 24 juin 1988.
- (9) Semi-privé. Devrait « permettre l'embauche de cadre de haut niveau à un salaire attractif ». A part ça...
- (10) Plan d'occupation des sols. Ah, ces débits d'inités !

RFA

La fonction du « paragraphe 129 a »

La répression augmente en RFA contre les anarchistes, les autonomes et les autres militants contre l'Etat, le facisme, la destruction de l'environnement et la technologie génétique. Le très vieux paragraphe de la « violation de la paix publique » déjà très élastique se trouve conforté par le fameux « paragraphe 129 a », qui permet facilement de déclarer les militants qui, à force de s'organiser, se connaissent : « membres d'association terroriste ». Après s'être heurté à la réticence libérale, celui-ci est entré en vigueur suite aux événements du 2 novembre 1987, quand deux policiers furent tués lors d'une manifestation contre l'élargissement de l'aéroport de Francfort.

Les conséquences immédiates en furent désastreuses, notamment pour le mouvement, de la région de Francfort. Des perquisitions et des arrestations nombreuses ont fourni un matériel abondant qui sert à construire des accusations invraisemblables pour détruire et diviser le mouvement.

Le « succès » de ce paragraphe est incontestable, il s'applique partout en RFA pour les cas les plus divers, jusqu'à des libraires diffusant un journal interdit (Munich).

Un autre danger apparaît alors : ces nombreux procès finissent par lasser le mouvement, au point que les individus concernés, conscients de n'être pas les seuls et donc de faire partie d'un fait politique commun n'estiment plus nécessaire de faire appel au public. Tel un cas récent où l'accusé y renonça parce

que « dans toutes les villes moyennes, ces procès sont à l'ordre du jour ». Il a été condamné à dix mois de prison avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve. L'ensemble des amendes et des frais de justice lui reviendra à 30 000 DM. Ce jugement est sans appel et se base sur les témoignages concertés de deux policiers qui attestent que l'accusé, habillé d'un manteau clair, aurait lancé une chaise sur un membre des forces de l'ordre qui participait à l'assaut d'une salle où des antifascistes empêchaient le déroulement d'une fête de l'extrême droite turque. Les quatre témoins qui déclarèrent le contraire et affirmèrent, comme la photographie prise par le service anthropométrique ce soir-là, que l'accusé était habillé en rouge et noir, se trouvent maintenant poursuivis par la « justice » pour faux témoignage !

Les réactions...

La solidarité intervient maintenant pour le soutien financier, mais il est certain qu'elle ne peut s'arrêter là, et qu'il ne faut pas oublier l'individu dans le politique : par conséquent une réaction solidaire constante s'impose pour chaque cas.

D'autres exemples illustrent la diversité des procès dû au « paragraphe 129 a » : le physicien hambourgeois Fritz Storim est accusé de soutenir les objectifs de la RAF parce qu'il revendiquait le regroupement des prisonniers politiques dans un discours argumenté et publié dans le journal *Sabot*. Au

procès, qui se déroula en grande partie à huis clos, on tenta de prouver que des formulations du texte de Storim coïncidaient avec des formulations d'un texte de la RAF et que, par conséquent, celui-ci et les membres du journal sont des partisans de la RAF. L'avocate de Storim s'est vu infliger un procès « 129 a » à son tour... des arguments comme « l'accusé habite Hafensstraße [squatt très controversé à Hambourg] et cela montre bien ses opinions » démontrent à l'évidence que la justice poursuit les accusés pour dédit d'opinion.

Dernier exemple : le procès autour de la « Rote Zora », organisation militante féministe qui avait fait plusieurs attentats contre les

filiales d'une entreprise de textile en soutien aux luttes des ouvrières coréennes en grève. Deux femmes, Ulla Penselin et Ingrid Strobl, ont été accusées d'être membres de cette organisation. Pour la première, le mandat pour la détention préventive se fondait uniquement sur le fait qu'elle connaissait d'autres femmes accusées pour la même raison, et qu'elle travaillait sur des thèmes « susceptibles de servir à la préparation d'attentats » : la technologie génétique et la politique démographique... Le fait qu'elle fut relâchée semble simplement dû à la bonne connaissance des amis politiques d'Ulla par la police. En revanche, Ingrid Strobl, que l'on a arrêté parce qu'elle a acheté un type de

réveil que « Rote Zora » employait pour fabriquer des bombes, et parce qu'elle est largement connue comme militante féministe, reste détenue. Elle refuse de donner le nom de la personne pour laquelle elle a acheté ce réveil afin de lui éviter le flicage et le risque d'une arrestation. Cette attitude paraît responsable et solidaire. Ce cas nous montre en définitive la fonction du paragraphe 129 a : un moyen de l'Etat pour intimider, espionner et détruire tous ceux qui luttent contre lui.

Relations internationales

Sources : Schwarzer Faden et Direkte Aktion n° 73.



GRANDE-BRETAGNE

Contre la « poll tax »

La nouvelle année commence et le montant de « l'impôt par tête » (*poll tax*) étant connu officiellement, la lutte va pouvoir démarrer effectivement. Le rôle des travailleurs sociaux va être crucial. Les leaders syndicaux pratiquent déjà une tactique minimale, en invoquant le risque pour l'emploi, s'ils rejoignent la résistance contre l'impôt. Les conservateurs ont joué leur jeu habituel du « diviser pour régner » en adoucissant, cette année, le montant de l'impôt pour réduire les possibilités d'actions solidaires.

Ils peuvent, cependant, être stoppés dans leur course. Capituler devant les conservateurs, c'est céder au démantèlement des services sociaux. Les travailleurs des autorités locales peuvent aider à protéger ces services en perturbant le collectage de l'impôt par l'action syndicale, en refusant le surcroît de travail. De telles actions stimuleraient l'engagement des contribuables dans la campagne contre cet impôt et donneraient un coup de frein au fatalisme et à la résignation. Mais le plus grand rôle à jouer repose sur les communautés, pour des campagnes locales, afin de gagner le soutien de ses voisins par des actions publiques et imaginatives. Le non-paiement massif en Ecosse, combiné au refus de se faire enregistrer en Angleterre à partir d'avril, fait que l'époque est la meilleure pour défaire la politique gouvernementale.

Occupation

Des manifestants contre l'impôt par tête (*poll tax*) ont envahi le Conseil régional de Lothian le 6 décembre. Vingt-cinq personnes ont occupé également le Conseil d'Edimbourg pendant presque une heure et ont remis à celui-ci, con-

trôlé par les travaillistes, le message suivant : « Arrêtez la mise en place de l'impôt par tête, arrêtez les amendes pour refus d'enregistrement ».

Des dizaines d'autres manifestants n'ont pu rentrer, en raison de



Thatcher taxe tout.

l'intervention de la police. Les manifestants ont accepté de s'adresser au meeting, si la police ne laissait pas rentrer tout le monde. Ce fut refusé. A noter que les militants de la tendance « militant » (gauche travailliste) ont condamné l'occupation. C'est pourtant par ce genre d'actions, si elles s'étendent, qu'un climat de résistance se développera, et non pas par des actions polies.

D'après « Counter-Information »

ESPAGNE

Evolution et révolution

D'AUCUNS prétendent que l'évolution aboutira inexorablement à la révolution. Ils prennent comme exemple les fruits qui, une fois mûrs, tombent seuls, sans qu'on soit obligé de se donner le moindre mal pour les cueillir.

Mais ce serait une grave erreur que de comparer l'évolution de la nature avec l'évolution sociale. Car, dans la marche de la nature, rien ne peut venir contredire cette avancée, et rien ne la fera revenir en arrière. A l'inverse, l'évolution sociale est semée d'embûches, car certains facteurs économiques viennent contrecarrer cette marche en avant. Les Etats, avec leurs forces répressives, pouvant acheter la conscience de cette évolution.

C'est à cause de tout cela que la vie, depuis des siècles, est en voie de maturation ; et on peut se demander combien de siècles encore nous devons attendre pour voir l'évolution, tel un fruit mûr, aller vers une révolution pacifique.

Avec le pacifisme du mahatma Gandhi, l'Inde retrouva l'indépendance, mais l'infection ne fut pas jugulée à sa source et continua à miner le corps social indien. C'est ainsi que les affrontements entre musulmans, sikhs, hindous et chrétiens ont continué, féroces, sanglants, sans que ni le prophète

Gandhi ni son collaborateur Nehru n'aient pu l'éviter.

C'est pour cela que j'adhère complètement à ce que dit le théoricien anarchiste français Sébastien Faure : « L'expérience a établi que ces événements, sans profondeur réelle, sans résultat positif, n'ont été en fait que des crises de l'état des choses antérieures, établies plus ou moins rapidement sans que rien n'ait été sérieusement transformé ».

Nombreuses furent les révoltes, les insurrections, les soulèvements populaires, dirigés contre les principes des institutions régnantes dans l'ordre établi. Malheureusement, la quasi totalité de ces mouvements se sont montrés impuissants à atteindre le but fixé, car ces révoltes s'attaquaient aux faits, délaissant involontairement les causes réelles, de sorte que n'étant pas supprimées ces causes reviennent aggravées.

Cette réalité nous force à réfléchir profondément sur l'efficacité et la pérennité de la révolution. Cette révolution consiste tout d'abord dans un assainissement en profondeur des causes du mal, incisant radicalement l'infection pour éviter des nouvelles contagions. Utilisant comme médication une vigilance constante, empêchant que les intrus contaminés puissent réintroduire cette maladie qui a coûté tant de vies et tant

de sang versé par le peuple qui souffre des inégalités économiques, culturelles et sociales qui feront que la révolution sera obligatoirement violente si l'injustice domine la justice de la raison.

Personne d'autre que les révolutionnaires ne pourront regretter cette violence ; eux qui sont dotés de sentiments humains et de la solidarité réelle et, pour ça, n'hésitent pas à s'engager dans les luttes au mépris de leur vie. L'histoire, à travers toutes les époques, l'a démontré maintes et maintes fois.

La non-réalisation de ces nobles sentiments n'est pas due à une incapacité de réalisation, mais surtout aux obstacles monstrueux mis en place par les classes dominantes. On a eu l'audace cynique de légaliser le crime de l'anarchiste et précurseur de l'école moderne, Francisco Ferrer Guardia. Tant de crimes laissés dans l'ignorance, impunis pour raison d'Etat. Nos idées sont poursuivies, persécutées, parce qu'elles marqueraient la fin du désordre, de la corruption et de la dépravation, qui sont le lot courant de la politique.

Un jour finira le pouvoir de la force. Anarchie et liberté.

Extrait de « Solidaridad Obrera », José Ruiz Jimenez, Villanueva de la Serena

NOTE DE LECTURE

« Itinéraire »

Le nouvel *Itinéraire* (1) vient de sortir. Cette revue, après s'être attachée à la vie de Durruti, de Kropotkine et à l'affaire Sacco et Vanzetti, se penche sur la vie de Rudolf Rocker. Dans un premier temps, *Itinéraire* se consacre à la vie de Rudolf Rocker, ainsi qu'à de petites biographies sur les militants anarchistes allemands, puis apporte d'excellentes informations sur le mouvement anarchiste allemand et la reconstruction de l'AIT, pour conclure sur l'œuvre qui peut être considérée comme l'une des plus importantes de Rudolf Rocker : *Nationalisme et culture*.



Rudolf Rocker à Londres.

Rocker qui, après être passé par l'escroquerie que représente la social-démocratie, commença à militer en faveur de l'anarchisme. Exilé, dès l'âge de vingt et un ans, il partit vivre en France, puis en Angleterre, il milita au sein des groupes anarchistes juifs, participa à de nombreuses publications (*Die Fraye Wort* : « le Mot libre ») en langue yiddish et soutint ardemment la grève des tailleurs, puis celle des mineurs anglais, participant à de nombreux débats et traductions d'ouvrages anarchistes ou de la littérature moderne. Après la guerre, il retourna en Allemagne, où il s'attacha à la reconstruction du mouvement anarcho-sindicaliste allemand et international. Durant cette période, il écrivit de nombreux ouvrages qui, malheureusement, ne sont pas encore traduits en français (2). Il dut quitter l'Allemagne en

1933 et partir s'installer aux Etats-Unis, il restera dans ce pays jusqu'à sa mort (dans les années 50). C'est là-bas qu'il donnera naissance au livre qui a eu un retentissement international.

Cet anarchiste allemand est aussi peu connu que le mouvement anarchiste de ce pays, en effet cette composante du mouvement est souvent oubliée. Seules subsistent comme traces du mouvement ouvrier allemand les socialistes autoritaires. Les anarchistes ont pourtant activement tenté de construire une société libertaire, pour prouver la République des conseils de Bavière (3) et la reconstruction de l'AIT.

L'AIT, qui avait été pourrie une quarantaine d'années auparavant par « la lumière » de Duclos et de Trotsky, devait impérativement être reconstruite car le syndicalisme fédéraliste était menacé de mort par la création de l'Internationale syndicale rouge. La réponse fut faite sous l'impulsion de Rudolf Rocker et de nombreux autres militants.

La vie militante de Rocker, ainsi que son contact permanent avec les ouvriers, lui permirent d'écrire son œuvre, *Nationalisme et culture*, dans laquelle il décrit les similitudes qui rapprochent christianisme, fascisme, bolchevisme et étatsisme (4).

L'équipe de rédaction de *Itinéraire* a permis de dévoiler une face peu connue du mouvement anarchiste international. Longue vie à cette revue...

Gavroche LEPIOLET
(Gr. Flores-Magón)

(1) *Itinéraire* n° 4, « Rudolf Rocker », disponible à la librairie du Monde libertaire (33 F).

(2) Les éditions Spartacus ont édité deux ouvrages de R. Rocker : *Anarchisme et organisation* (30 F) et *Les soviets trahis par les bolcheviks, tous deux disponibles à la librairie du Monde libertaire*.

(3) La République des conseils de Bavière, éditions Partage Noir, disponible à la librairie du Monde libertaire (15 F).

(4) *Nationalisme et culture* est disponible, mais en anglais uniquement.

Informations du secrétariat de Radio-Libertaire

Il paraît indispensable au secrétariat de Radio-Libertaire de faire une mise au point sur le déroulement de l'émission consacrée à l'enfermement carcéral sur notre antenne.

Depuis dix mois, une émission (« Intra muros ») était en place, avec comme invitée permanente l'association CPR (Commission Prisons-Répression). Le secrétariat de Radio-Libertaire a demandé à la responsable de cette émission d'élargir, dans un but de pluralisme, à la fois pour les thèmes et les participants, le champ couvert par cette émission.

Après de laborieuses négociations, un accord de principe avait été trouvé :

- création d'une nouvelle équipe intégrant l'ancienne ;
- appel au maximum de collaborations ;
- fin de l'émission « Intra muros » le 29 janvier 1989 ;
- démarrage de la nouvelle émission le 5 février 1989.

La surprise du secrétariat de Radio-Libertaire fut grande d'entendre, lors de l'émission du 29 janvier 1989, un communiqué de la CPR qui prétendait :

1. que le secrétariat de Radio-Libertaire avait décidé d'exclure la CPR de la station ;

2. que cette pseudo-exclusion avait été décidée sous la pression du gouvernement français (sic).

Les lecteurs du *Monde libertaire* apprécieront l'humour (involontaire) de ces affirmations et les auditeurs ne seront pas surpris d'apprendre que le secrétariat de Radio-Libertaire (diffamé sans preuves) n'insiste pas auprès de l'association CPR pour s'en attacher pour l'instant la collaboration.

Restez à l'écoute de Radio-Libertaire et de l'émission « prisons », tous les samedis, tous les quinze jours.

Secrétariat de Radio-Libertaire

RÉVOLUTION FRANÇAISE

Des images et des mots

La Révolution française ne peut être réduite à une simple opération culturelle, comme on le laisse entendre ici ou là. Ce qui n'interdit pas d'analyser ses traits culturels les plus marquants. Notre émission, « l'Invité hebdomadaire » du 24 février, s'attachera à comprendre comment les arts témoignent à leur tour des choix révolutionnaires. Michel Vovelle, Serge Bianchi et Thierry Paquot en seront les invités, compte tenu de leur participation à « L'état de la France pendant la Révolution » (Ed. La Découverte).

Yves PEYRAUT

On sait bien qu'il n'a pas de correspondance mécanique entre les bouleversements économiques, sociaux, politiques et culturels. On sait bien par ailleurs qu'aucun art ne saurait être décrété « révolutionnaire » par principe, ou parce qu'il satisfait (ou flatte) les goûts de tel ou tel dirigeant. On sait bien, enfin, que les arts ne suffisent pas à déterminer une culture.

Mais ces précautions prises, il reste à cerner comment des changements révolutionnaires ont eu un impact sur les arts, entre 1789 et le Directoire. Les arts ? du moins la littérature, la peinture, la musique et l'architecture. Un impact ? disons une présence et une force mobilisatrice dans le cours de la Révolution. Les artistes eux-mêmes ne s'y sont pas trompés qui, dès 1789, s'engagèrent dans les clubs et les assemblées. Les Chénier (Marie-Joseph, auteur d'hymnes révolutionnaires), David (le peintre, un moment président de l'Assemblée), et autres Quatremère de Quincy, Rondelet ou Boullée (architectes), firent au moins fructifier leurs idées au moment où la République avait besoin d'une culture nouvelle.

Des académies et des salons

Pour éviter de réduire cette question des arts à une litanie de preuves ou de contre-preuves des contributions esthétiques à la Révolution, il convient de cerner d'abord un champ, un réseau de pratiques et de doctrines, plutôt que des œuvres. Ces dernières n'émanent jamais de quelques génies désincarnés.

Or, le champ de l'art, avant la Révolution, est gouverné par des académies royales qui ont la haute main sur la commande des œuvres et sur les concours artistiques. Elles imposent des sujets de travail, des canons du goût, et distribuent des subventions ou des pensions aux artistes dont les œuvres meublent ensuite les collections de la Cour.

Parallèlement, les salons, privés, aristocratiques ou non, font régner leur loi sur le « public » ; un « public » aux pouvoirs symboliques intéressés aux querelles du goût qui font et défont les honneurs.

Les arts tiennent de toute part à ces réseaux : architectures de commandes privées (hôtels particuliers, palais), musiques d'Eglise ou de salon aristocratique (musique de chambre), règne d'une éloquence de conversation et d'une peinture de paysage ou de scène de genre (Mme Vigée-Lebrun, Fragonard).

Condition de production et marché de l'art.

La Révolution bouleverse ces conditions de production de l'œuvre d'art, au point que des transformations esthétiques s'ensuivent. Le patronage royal disparaît, l'émigration aristocratique tarit la source des commandes privées, le marché clérical est désorganisé. Certains artistes suivront leurs commanditaires dans l'émigration (Mme Vigée-Lebrun, par exemple), d'autres se retireront de la scène (Fragonard, Greuze...), tandis que de nouveaux noms se font connaître (le musicien Gossec, dès 1789 ; le romancier Ducray-Duminil ou, dans la tradition du roman philosophique, Louis Sébastien Mercier, avec son livre *L'An 2440*, rédigé en 1770, mais célébré en 1789).

Témoin d'un changement d'importance, le théâtre est le premier des arts à se manifester. En 1789, éclate la bataille de « Charle IX », cette guerre artistique autour de la pièce de Marie-Joseph Chénier, qui, au dire de Danton et de Desmoulins, « aurait plus avancé la chute de la monarchie » que la prise de la Bastille ! En naît un théâtre politique attaché à faire craquer les structures classiques du théâtre. Bientôt, sous le poids d'un nouveau public, loges et parterres sont détruits, les acteurs (longtemps relégués hors du peuple catholique) deviennent des citoyens à part entière, et les textes traitent de thèmes de circonstance.

Le monde de l'art et les choix culturels

Si le monde de l'art ne demeure pas insensible à la conjoncture, il ne s'ensuit pas que l'équilibre interne de ce monde en soit changé. La hiérarchie esthétique des arts semble se perpétuer, tandis que les grandes œuvres revêtent des aspects néo-classiques assez spectaculaires. Le peintre David déplace certes l'ancien privilège de la couleur au profit du dessin, mais ses recours à l'Antiquité gréco-romaine trouvent leur forme dans des perspectives et des symétries très classiques. Les architectes n'oublient pas non plus les leçons de Blondel ou de Soufflot.



C'est tout d'abord dans les thèmes que la participation révolutionnaire est la plus sensible. Le même David peindra, à plusieurs reprises, des « Serments » qui magnifient l'accord de la communauté révolutionnaire autour des valeurs de la fraternité. Les chœurs et les orchestres de cuivres et de percussions envahissent les cérémonies et les fêtes de la République. Enfin, l'Opéra démontre l'instruction des événements dans la production lyrique.

Mais les choix culturels inquiéteront aussi parfois les gouvernements. En l'An II, une censure républicaine tentera d'interdire 33 œuvres de théâtre sur 150, pour

inadaptation aux préoccupations de l'époque.

De nouveaux supports d'expression

Cependant, la diversification des supports artistiques encourage l'extension de la production esthétique. L'explosion de la gravure, de l'estampe, des chansons, des caricatures, des sculptures et des moyens de diffusion des textes (imprimeries nouvelles, organes de presse multipliés) signale l'immense stimulation provoquée par la Révolution. Chardigny, sculpteur, inonde la Provence de ses bustes de la Liberté ; Prud'hon, peintre, fraye son chemin dans les sensibilités nouvelles ; Sylvain Maréchal, auteur dramatique, fait applaudir ses textes par les Sans-culottes.

Les plans et projets abondent, du côté de l'architecture. On veut reconstruire Paris, à la mode républicaine. Et un grand débat s'instaure pour savoir ce qu'il convient de conserver et ce qui doit être démolit. Si les tombeaux des rois ne survivront guère, la basilique de Saint-Denis sera épargnée. Mais on ne mettra pas toutes les démolitions au compte d'une révolution iconoclaste. Les entrepreneurs précèdent souvent les décisions et gagnent des fortunes peu innocentes. La République saura souvent préserver des œuvres autrefois vénérées, devenues œuvres d'art.

Le nouveau support artistique que constitue la création des musées en témoigne. L'art participe à l'éducation civique des citoyens pour peu qu'on leur donne l'occasion d'une contemplation, de rapports et de comparaison.

Un nouveau public

Sylvain Maréchal attire plus de 100 000 spectateurs ; certains textes sont tirés à plus de 20 000 exemplaires ; les fêtes réunissent des milliers de personnes. Les arts ne demeurent pas les parents pauvres de la Révolution ! Loin des lieux fréquentés par le public aristocratique, les arts pendant la Révolution intéressent de nouveaux spectateurs.

Ils ne sont pas insensibles à des symboles et à des emblèmes qui désignent les acquis révolutionnaires : des « Libertés », des « Marseillaises », des Arcs de triomphe et des figurations des actes révolutionnaires soutiennent les forces populaires en même temps qu'ils matérialisent des idéaux. Mais, bien au-delà de ces effets, les spectateurs se sentent parti prenante d'œuvres qui tracent les linéaments d'une culture différente ; malgré des contradictions notoire.

Voilà pourquoi les arts ont moins besoin d'être brevetés révolutionnaires que d'être compris comme des modes de transformation d'un champ qui recouvre des artistes, des spectateurs et des œuvres.

Christian RUBY

GALA DE SOUTIEN À RADIO-LIBERTAIRE ET AU « MONDE LIBERTAIRE » Carré d'as le 25 février au TLP

Après le franc succès du gala à la Mutualité, Radio-Libertaire et le Monde libertaire remettent ça au TLP. A l'initiative de Louis Capart, voici quatre atouts pour doubler la mise : alors, à vos plaquettes (100 F ou 80 F, le mardi 25 février à 20 h 30 au TLP, 41, boulevard du Temple, Paris III^e).

La rédaction

Atout trèfle : « Retrouve le vrai goût de l'eau »

Louis Capart est né à Ménilmontant d'un père et d'une mère, ce qui manque d'originalité si l'on n'ajoute aucun adjectif ; mais que voulez-vous, c'est comme ça avec ces artistes pudiques pour qui mettre en plein soleil son cœur, son cul ou son arbre généalogique c'est pareil. Très tôt, il se laisse pousser la barbe et les cheveux, car il trouve plus simple d'assumer ainsi ses origines bretonnes plutôt qu'en chantant *La Paimpolaise* revêtu d'un grand ciré jaune. Pourtant, il ne résiste pas au virus de la chanson, et le voici en 1981 qui reprend une vieille antienne : *Marie-Jeanne-Gabrielle*, antique chanson de marins de l'île de Sein du répertoire traditionnel, composée à la fin du XX^e siècle par un barde du nom de Louis Capart.

Il présente son disque sur la pointe des pieds à diverses radios (il est très timide, surtout quand il s'agit de dire du bien de lui-même). Et c'est le « tilt » (l'as rien de mieux comme mot, plumitif de mes deux ?). La chanson plait. En particulier à l'ignoble Julien de la toute nouvelle née Radio-Libertaire. (Anecdote, pour la petite histoire : Auvergnat de pure souche, Julien matraque

Tribune latino-américaine

Après bientôt un an d'efforts pour apporter une certaine vision de l'Amérique latine, notre émission et l'équipe qui l'anime se sentent encore investies d'une volonté, ouverte à tous et à toutes, de faire partager son désir. A savoir, passer au crible l'actualité du continent latino-américain, dégager les tendances profondes et sensibiliser les Parisiens aux problèmes de ses habitants. Cette actualité se place malheureusement toujours sous le règne de la violence, de l'Etat, des groupes paramilitaires ou de celle qui naît du combat intransigent des guérillas, au Pérou comme en Colombie.

Nous avons voulu parler du Brésil, de l'extrême pauvreté de ses habitants les plus humbles, de la mise à sac de la forêt amazonienne, de la morgue affichée par Pinochet malgré le désaveu que lui a infligé sa population, de la difficulté à survivre pour tout militant colombien, des 30 ans de pouvoir de Fidel Castro... Nous vous invitons à nous rejoindre, nous écouter, nous encourager.

L'équipe

« Tribune latino-américaine », un dimanche sur deux, de 18 h à 20 h, Radio-Libertaire Paris (89.4 MHz).

Marie-Jeanne-Gabrielle sur les antennes anarchistes, et, dans le même temps, fait le nécessaire, par pressions occultes sur Margaret Tatcher, pour que l'île de Sein soit rattachée à l'Auvergne, chauvin, va ! Hélas, la Dame de fer se trompera, et ce sera la Guerre des Malouines. Louis Capart en gardera une certaine rancœur. Rancœur à l'égard de la gente militaire (*Les petits soldats*), et non à l'égard de Radio-Libertaire puisque le voilà embarqué dans son 4^e gala de soutien. Fin de l'anecdote historique.)

Des programmeurs aux auditeurs, il n'y a qu'un pas quand la chanson est bonne. Et voilà le public qui suit et pousse Capart devant lui ; lui traçant une voie, un sillon (micro-sillon ?). « Il a glissé le doigt dans l'engrenage des galettes de vinyle ; il sera condamné aux exécutions publiques ». Il sera chanteur, et prospecteur, et cetera...

Notre Breton écume alors les scènes. Des scènes sur lesquelles il tangué comme un chardon sur la Lande de Fréhel (le cap, pas la chanteuse) et parle comme un timide. Son spectacle menace parfois de partir dans tous les sens ; sauf celui des modes.

Puis, conscient que la chanson est un art mineur et mérite donc qu'on s'y consacre pleinement, il se met à progresser. Il maîtrise son écriture et ne méprise pas le public, pas plus que le métier de chanteur. Je me permets, cher lecteur, d'ouvrir une parenthèse pour dire que, indépendamment de son répertoire, Louis Capart est l'un des artistes qui mérite le plus de respect pour sa conscience professionnelle (prenez le mot « conscience » dans les sens que vous voulez). Merci, ami lecteur, de m'avoir autorisé cet aparté.

Louis Capart ne va pas puiser ses mots dans un dictionnaire de rime, ni même dans un dictionnaire. Il les cueille, les recueille. Pas au hasard ; au petit bonheur plutôt (tout en pleurs au bord d'une fosse ?).

Il écrit des mélodies et des musiques. Et il se débrouille pour qu'elles aillent de concerts vers nos oreilles, pour qu'elles marchent d'un commun accord sur les portées ; comme de longs échos qui, de loin, se confondent dans une ténébreuse et profonde unité vaste comme la nuit et comme la clarté, accompagnées par Christophe Goudot, Alain Bréhéret ou d'autres. Il emplit Troux noirs et Tanières. Il ne tangué déjà plus sur scène, il tourne. A Paris, en province, en Allemagne, aux Etats-Unis et à Saint-Denis, à l'ombre des cheminées. 1986. Stop. « *Patience* », avait dit la vie... Louis Capart commence à avoir trop de succès, de talent ou d'estime ; Dieu décide de le punir et de lui envoyer une malédiction (divine) : un prix Charles-Cros pour son disque *Patience*. Mais qu'importe le maléfice ; au printemps suivant, il bourgeoine ; l'été suivant, il chante et nous en sommes fort aises (Fête de Cornouailles à Quimper, Festival interceltique de Lorient...), et quand la bise vient, il ne crie pas famine mais chante *Floraison* au TLP.

Le TLP, il y revient le mardi 21 février, en soutien à Radio-Libertaire. Mais, comme cette fois encore, il ne se sent pas le droit de monopoliser cette scène pour lui tout seul, il convie quelques autres

artistes à la représentation : Michèle Bernard, Christian Paccoud et Véronique Pestel.

Atout cœur : lettre ouverte à Véronique Pestel, chanteuse

Chère Véronique,
Je sais que tu seras à Paris ce mardi 21 février, alors j'en profite pour t'adresser cette lettre ouverte (et carrément décachetée par la rédaction) pour te dire que je t'aime.



Louis Capart.

Je t'aime parce que tu es une chanteuse rauque et que ça me prend aux tripes.

Je t'aime parce que tu aimes « *les mots d'amour qui te jaillissent malgré toi* ».

Je t'aime parce que, sous ta cri-nière léonine rousse, tu caches déjà les mêmes mots et maux que Léo. Et Jacques.

Je t'aime parce que tu m'as ferré quand je t'ai vue la première fois au Cithéa, parce que, sans comprendre pourquoi, j'ai eu envie d'aller à pas feutrés me coucher sur ton piano noir, en boule, pour ronronner et le sentir vibrer contre mon ventre à tes musiques étranges.

Je t'aime parce que, quand tu as chanté *La maison de La Haye*, j'ai cru que tu me parlais de moi, et c'était bon comme l'odeur d'une tarte aux pommes refroidissant sur l'appui de fenêtre de ma grand-mère.

Je t'aime parce que tu nous fais aussi sur scène, en toute pudeur, l'humour.

Je t'aime parce que tu aimes les portes (ouvertes ou fermées), la parole, les mots, qu'on le sache et les êtres vivants.

Je t'aime parce que chaque chanson que tu interprètes ce mardi soir, ce sera de l'argent pour la radio et le journal.

Cordiales salutations,

Nicolas

PS : je l'ai déjà dit à Paccoud, je serai au troisième rang. Et j'aurai payé ma place 80 F.

Atout pique : Paccoud de gueule

Peut-on se permettre dans ce journal de dire du mal de Christian Paccoud ? De quel'un qui va chanter en soutien aux deux organes médiatiques de la Fédération anarchiste, de quel'un qui se déclare « *dealer de mots* », qui appelle son dernier spectacle « *Anarchie ma blanche* » ?

Peut-on se permettre de dénigrer un chanteur qui se conduit de la même façon, qu'il y ait dix, trois cent ou mille spectateurs ; d'un artiste qui vous agrippe par la chemise (la vôtre ou la sienne, dont il vous expliquera peut-être dans une chanson désopilante comment il la lave) et ne vous laisse pas repartir de

la salle de spectacle sans avoir mis votre cœur à nu, comme le sien ?

Peut-on discréditer un chanteur qui laisse chanter son public (car Paccoud ne fait pas chanter le public, c'est ce dernier qui ne peut jamais s'empêcher de reprendre en chœur *Si tu touches à mon pote, fais le jouer vite ou Sur le chemin y'a des roses et des chiens...*) ?

Peut-on oser dénigrer quelqu'un qui chante comme il respire, qui gueule comme il chiale, qui mord la vie à pleines dents ou la croque à petites touches ?

Peut-on débiter un artiste qui se donne avant même d'offrir ses chansons ?



Peut-on critiquer un copain qui a plus de muscles que vous ?

Réponse : oui car, sans critique, il n'est pas de louanges. Alors, message personnel : Christian, évite de postillonner, je serai au troisième rang. Et essaye de résister à quelques tentations de facilité et de vulgarité ; que Diable ! tu n'es pas un pigiste du *Monde libertaire* qui « tire à la ligne »... toi !

Atout carreau : inventaire pour le spectacle de Michèle Bernard

Note aux régisseurs du TLP.
Sur le plateau, pour le spectacle de Michèle Bernard, il y aura :

• une vieille chèvre qui fait le beau ;

- une dame pipi qui a le blues ;
- des petits bouts de femmes ;
- des pauvres moutons de la périphérie ;
- une violoncelliste folle ;
- trois cailloux de la Durance ;
- une petite fille qui veut qu'on la porte ;
- une saxophoniste folle ;
- un accordéon, un piano, une boîte à musique, un orgue cristal ;
- des chanteuses populaires qui r'font l'coup du vieux Pataud ;
- trois cailloux verts de la Durance ;
- une histoire d'amour de la même Formica ;
- un pigeon mort sur le balcon ;
- une violoncelliste qui vous rend dingue ;
- des nouvelles à la radio ;
- l'amour et la TGV ;
- des amours ;
- des fêtes foraines ;
- des coups de gueule et de la pudeur ;
- trois petits cailloux verts tachetés de gris ;
- des routes grises ;
- des « *on n'est plus des gamines, ma copine, ma copine* » ;
- du temps qui passe, un amour qui s'enfuit ;
- une envie de remonter le temps, ou de le démonter ;
- trois violoncellistes ; non, une suffit ;
- trois petits cailloux verts tachetés de gris, à c'qu'on dit ;
- un spectacle de chansons, quoi.

N. C.

Gala de soutien à Radio-Libertaire et au Monde libertaire, le 25 février à 20 h 30 au TLP, 41, boulevard du Temple, prix des places : 100 F et 80 F au porteurs de la carte d'auditeurs de Radio-Libertaire.

Un service régulier
et pratique
l'abonnement

Sélection de programmes de Radio-Libertaire (89.4)

Jeudi 16 février

« Les courants d'art s'envolent » (20 h 30 à 22 h 30) : avec comme invité Yves Michaud, directeur des « Cahiers du Musée national d'art moderne ».

Vendredi 17 février

« L'invité du vendredi » (19 h à 21 h) : invité par la Ligue des droits de l'homme, Guy Paris présente les travaux de la commission sport sur le dopage, l'argent et le sport...

Samedi 18 février

« Chronique syndicale » (11 h 30 à 14 h 30) : la naissance du mouvement ouvrier (forum à 16 h à la librairie du Monde libertaire) ; une PME du bâtiment, un exemple d'esclavage moderne.
« Rock contact » (16 h 30 à 18 h) : le groupe Girls in love.
« Blues en liberté » (22 h 30 à 24 h) : le « zydeco ».

Dimanche 19 février

« La matinée anticléricale » (10 h à 12 h) : l'Irlande, la question politique et sociale.
« Folk à ller » (12 h à 14 h 30) : avec comme invité Philippe Nürmm, rédacteur en chef de « Trad Magazine ».
« Pays de l'Est » (16 h 30 à 18 h) : nouvelles d'Estonie et de Yougoslavie.
« BD DA et Cie » (20 h à 21 h 30) : la bande dessinée algérienne ; Nilen et Cabu.

Mardi 21 février

« Histoires courtes » (15 h à 16 h 30) : l'érotisme (Georges Bataille).
« Honky-Tonk » (22 h 30 à 3 h) : Charles Mingus.

Mercredi 22 février

« Femmes libres » (18 h 30 à 20 h 30) : le Festival international des films de femmes de Créteil, avec comme invitée Jackie Buet.

CONGRÈS DE FORCE OUVRIÈRE FO a évité le pire

POUR un beau congrès, ce fut un beau congrès. Les participants s'en souviendront. La plupart des journalistes ont fait semblant de n'y voir qu'une « guerre des chefs », à moins que leur grille d'analyse ait été inadaptée aux circonstances : quand on tartine à longueur d'année sur le naufrage du syndicalisme et qu'on rencontre 4 000 militants pleins de tonus et ne craignant pas de s'affronter sur des problèmes engageant l'avenir, il y a de quoi perdre un peu ses marques.

La revue de presse de cette semaine cruciale et des quelques unes qui l'ont précédée montre que de très nombreux journalistes se sont trompés ou — ce qui est probable pour la plupart d'entre eux — ont biaisé l'information pour essayer de peser sur le résultat. Leurs patrons étant généralement favorables à la « recomposition syndicale », il leur fallait bien indiquer le « bon choix ».

A contrario, *l'Humanité* a été remarquable par sa discrétion sur la bataille de succession. Ses articles ont critiqué, avec modération, les orientations de FO, ce qui se conçoit de la part du PCF et de la CGT, mais aucun n'a laissé percer le souhait de voir battre les recomposés. Lorsqu'ils y voient un intérêt, les stalinien savent encore faire dans la finesse, au moins par omission. En outre, ils n'avaient pas à tresser des couronnes à Blondel dont ils savent qu'ils n'ont rien à attendre.

Un fait intéressant est passé inaperçu dans le brouhaha : l'augmentation de la proportion de femmes parmi les délégués. Et il s'agit de militantes qui ont fait leurs preuves et qui savent se battre, pas de faïvaloir manipulés, artificiellement désignés par un quota. Telle cette déléguée d'une usine Moulinex dénonçant les responsables de la fédération des métaux pour leur capitulation sur le travail de nuit et autres acquis honteusement bradés. Cette poussée remonte peu à peu vers le haut de l'appareil : une secrétaire d'UD en 1984, quatre en 1989. Sur 103 c'est encore minime, mais doucement l'image un tantinet macho du militant FO s'atténue.

Une bronca iconoclaste

Trois événements d'inégale importance, mais liés entre eux, ont marqué le congrès : l'échec de Bergeron, le refus de la recomposition et surtout le rappel qu'à tous les niveaux de l'organisation un responsable est tenu de respecter le mandat qui lui a été confié.

Pour la petite histoire — et ce n'est vraiment que de la très petite histoire — Bergeron s'est pris les pieds dans le tapis. A plusieurs reprises. A croire que le gag finissait par l'amuser.

Il ne s'agit pas d'accabler un homme qui, en quelques jours, a perdu tout contrôle de la situation ; mais une organisation syndicale n'est pas une association de pêcheurs à la ligne. Sans se transformer en robots désincarnés, il vaut mieux y éviter de tout jouer sur les sentiments. Ce n'est pas par l'effet d'un simple hasard qu'on passe en quatre ans de 98% à 63% de votes « pour » sur un rapport moral. Sur les deux dernières années, on peut constater qu'il a eu tout faux. Et il a accumulé les erreurs pendant le congrès, s'entêtant à refuser de se prononcer sur l'application des statuts, alors que la grande majorité des délégués le lui demandait.

Il s'est repris, in extremis, pendant le CCN pour essayer de recoller les morceaux autour de son successeur non souhaité. Monté à la

tribune pour appuyer la proposition — qui fut ensuite adoptée — d'un bureau confédéral de compromis, il y a été accueilli par des huées (« Tu nous a trahi ! », « Tu n'es pas des nôtres ! », etc.) de ces recomposés dont il affirmait encore, quelques heures plus tôt, l'inexistence. Ainsi passe la gloire du monde...

Pour l'avoir soupçonné d'être acquis aux idées de « recomposition syndicale », il faut rapporter honnêtement l'opinion probablement majoritaire parmi ceux qui l'ont combattu : jusqu'au « bout des bouts » il n'aurait rien vu et rien compris de ce qui se tramait. L'action syndicale est effectivement une grande école de modestie.

Cette bronca iconoclaste a déplu à certains des partisans de Pitous qui, à l'occasion de l'élection de la CE confédérale, ont renvoyé aux oubliettes leurs leaders : Huc (métaux), Mairé (Paris), Fossé (alimentation) et Marçot (PTT).

Ne pas « bouffer » le mandat

Les temps forts du congrès furent cependant ceux où les intervenants réclamaient le respect du mandat confié aux secrétaires d'UD et de fédérations par leur commission exécutive en faveur de l'un ou l'autre des deux candidats, conformément à l'article 6 des statuts confédéraux.

A certains moments, le débat prit un tour plutôt surréaliste. Il faut en effet un culot certain, dans une organisation syndicale qui affirme pratiquer la « démocratie ouvrière », pour prétendre que les membres du CCN sont investis d'un pouvoir de décision quasi divin, totalement indépendant de l'opinion des instances qu'ils représentent, et n'ont à prendre position « qu'en leur âme et conscience ».



M. Marc Blondel.

Enfin, 45 commissions exécutives d'UD s'étaient prononcées majoritairement pour Blondel, dans les formes, avec un procès-verbal adressé au bureau confédéral. La bataille d'arrière-garde menée par les partisans de Pitous était tellement ubuesque qu'un chroniqueur a pu la décrire ainsi : « (...) (ils) suggèrent qu'on promulgue un article 6 bis qui indiquerait que seuls les mandats seraient impératifs pour leur candidat, alors que le secrétaire général d'une organisation favorable à Marc Blondel pourrait décider en son âme et conscience du choix qu'il ferait ».

Et pour être sûr que le mandat n'a pas été « bouffé », il faut pouvoir contrôler. Les délégués lambdas, pour qui ces notions de contrôle sont évidentes, ont eu l'ineffable surprise d'entendre quelques stars de la recomposition dénigrer de la tribune le caractère policier, presque stalinien, d'un tel contrôle ! N'importe quoi...

L'affaire a heureusement été réglée par le congrès dans un texte de quelques lignes adopté sans opposition après l'acceptation d'un amendement qui ne remettait pas le principe en cause : le respect du mandat pourrait être contrôlé par

les mandants, donc le vote ne serait pas secret. On revenait enfin sur la planète Terre.

Après quelques nouvelles querelles de procédures engagées dès le début du CCN, celui-ci a désigné Blondel comme nouveau secrétaire général par 53% des mandats, contre 47% à Pitous.

D'une part la structure fédéraliste de la confédération a failli être secouée : les délégués au congrès sont repartis sans savoir qui succéderait à Bergeron. Il s'en fallait de vingt-quatre heures et c'était jouer avec le feu : certains ont demandé que le CCN se réunisse et décide avant la clôture du congrès. Presque sous la pression des congressistes. Il est heureux qu'ils n'aient pas été suivis. En effet, cette structure fédéraliste est un acquis notamment de nos camarades — les Pelloutier, Pouget, etc. — qui, il y aura bientôt un siècle, avaient déjà justifié leur conscience que la « démocratie syndicale » est autre et ne doit pas copier la « démocratie politique ».

D'autre part, la CGT-FO l'a échappé belle, a évité le pire. Ne parons pas Blondel de toutes les vertus, il serait le premier à nous rire au nez... et à nous taxer d'une tournure générale pour tant de sottise. Mais les recomposés ont été battus à plate couture, au point de refuser de se démasquer idéologiquement, sauf, et sans trop insister, pour essayer d'entretenir l'illusion que le « syndicalisme d'accompagnement de la crise » n'a rien à voir avec la recomposition. Toutefois, ils se sont démasqués pratiquement en usant de méthodes qui, parfois, frôlaient le gangstérisme... sans encore franchir le pas ; mais jusqu'à quand ? Aidés de l'extérieur, peut-être indirectement par l'appareil d'Etat, ils vont continuer leur travail de sappe ; mais dans certains secteurs qu'ils croient bien tenir, ils ont tout de même perdu de leur crédibilité. Le congrès aura ouvert les yeux à une grande partie de leur base.

Dieu ne veut pas...

Certains militants réformistes pensent qu'ils vont enfin disposer de l'organisation qu'ils souhaitent depuis longtemps, à la fois pugnace et recherchant le compromis raisonnable. Peut-être font-ils un peu trop vite abstraction des contraintes difficilement maîtrisables et de l'agressivité renforcée du patronat ?

Entre la CGT toujours dépendante du PCF et la CFDT cherchant, chaque fois que la situation s'y prête, à canaliser ses ouailles vers les positions intégrationnistes, néo-corporatistes, du christianisme social — toutes deux sachant bien manœuvrer sur le terrain — la voie est étroite et pleine d'embûches.

De toute manière, dans les premiers mois, la nouvelle équipe confédérale aura à panser les plaies. Il y en a, quoi qu'on dise. Ensuite, son efficacité et son aptitude à appliquer la ligne définie par le congrès pourront être testées notamment sur le développement de l'organisation parmi les enseignants — il faudra vouloir y mettre les moyens et affronter sans faiblir des pressions de très haut niveau, car dans l'entourage de Tonton on ne veut pas qu'on touche à la FEN — ainsi que sur la détermination à combattre l'internationale des recomposés dans la Confédération européenne des syndicats.

Ce ne sera pas de la tarte ! Sur-tout quand — ironie des circonstances — le premier dossier chaud à traiter est celui des matons. Qui donc a prétendu que la vie syndicale est un long fleuve tranquille ?

Denis TEXIER

Résolution générale (extraits)

• Sur le rôle du syndicat.

A ceux qui, sous prétexte que les partis se seraient plus porteurs de grands desseins, voudraient confier aux syndicats de nouvelles missions, la CGT-FO répond que le rôle du mouvement syndical est différent de celui des partis. (...) Le mouvement syndical a, quant à lui, mission aujourd'hui, demain et toujours, de défendre les intérêts individuels et collectifs des salariés, y compris par la grève. De plus il n'a pas pour vocation d'être porteur d'un projet de société. (...)

C'est dans le même esprit que, dès les débuts de son existence, la CGT-FO s'est opposée d'abord aux théories prônant l'association du capital et du travail, à ses variantes et, ensuite, à l'autogestion, aux lois Auroux, cercles de qualité, groupes de pilotage, management participatif. En préconisant le « non » lors du référendum institutionnel de 1969, le Congrès de Paris a marqué les limites que le syndicalisme ne pouvait franchir sans risque d'être entraîné dans la voie de la politisation, de l'intégration et du corporatisme. (...)

• Sur l'évolution de la société.

Si la CGT-FO est parfaitement consciente des bouleversements engendrés par les évolutions techniques et les progrès de la science, elle estime qu'ils ne modifient pas fondamentalement la structure de la société, et donc le rôle du syndicalisme. (...)

• Sur l'intéressement.

Outre leur précarité, les systèmes d'intéressement altèrent la portée du contrat collectif traditionnel. Ils ont, de plus, des conséquences néfastes sur le financement de la protection sociale collective. (...)



• Sur l'enseignement.

Le Congrès réaffirme pour tous les travailleurs le droit à l'instruction, l'accès à la culture et à l'éducation permanente. Il entend que la confédération joue pleinement son rôle dans l'action nécessaire en vue de l'accroissement des moyens dont dispose l'école publique laïque, et ce d'autant plus que les projets actuels du gouvernement, sous couvert de revalorisation de la condition enseignante, conduisent à la dénaturation de l'instruction publique. Le Congrès réclame l'abandon de ces projets.

(...) Il décide la Confédération poursuivra l'action entreprise depuis plusieurs années en vue de renforcer son influence dans l'enseignement. (...)

• Sur la « recomposition ».

Les difficultés actuelles ont amené certains à imaginer, qu'à plus ou moins long terme, il n'y ait plus en France que deux confédérations syndicales : la CGT et le rassemblement des autres. La campagne est menée autour de l'idée de « recomposition » dont les initiateurs se situent aussi bien dans le mouvement syndical que dans les partis politiques ou le patronat.

A tous, le Congrès répond que la CGT-FO n'entend en aucune manière s'engager dans cette voie. Il s'agit d'un choix résolu, tout simplement parce que les organisations, que l'on voudrait ainsi regrouper, n'ont ni la même histoire, ni les mêmes traditions, ni, également, la même conception de ce que doit être le rôle du mouvement syndical dans la société démocratique. (...)

• Sur l'individualisation.

(...) Le Congrès appelle les travailleurs à prendre pleine conscience qu'il n'est pas de salut en dehors de l'action collective. (...)